



# **BULLETIN DE LIAISON**

**année 2013**

**I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**II. RÉUNION DU BUREAU ET DU COMITÉ DU 12 JANVIER 2013**

**III. RÉUNION DU BUREAU DU 17 MARS 2013**

**IV. CONGRÈS D'AIX-MARSEILLE**

**V. LES ENSEIGNANTS DE LANGUES ANCIENNES DANS L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**numéro 1**



## I. Le mot de la Présidente

Dans le dernier « mot de la Présidente », je vous faisais part des entrevues prévues à la rentrée 2013 avec les conseillers de Vincent Peillon et de Geneviève Fioraso à propos du futur Master MEEF, du futur CAPES et de l'avenir des langues et littératures anciennes. Nous en étions aux interrogations et nous attendions des réponses.

De fait, ce premier semestre 2013 a été riche en démarches et en bouleversements de toutes sortes.

D'abord nous avons rencontré le 9 janvier 2013, Isabelle Cogitore, vice-Présidente de notre association et moi-même, au nom de l'APLAES, Jacques Fontanille, conseiller chargé des SHS au MESR : outre la constitution des ESPÉ et la réforme du CAPES, sur lesquelles nous n'avions que des informations alarmantes, il y fut question de la création à venir d'universités territoriales, qui regrouperaient un certain nombre d'universités dans un même périmètre. S'y ajoutait l'idée d'un inventaire des disciplines en danger, notamment dans les SHS, afin de créer un fond de soutien au niveau national qui assurerait le financement indépendant de certaines filières à petits effectifs dans certaines universités selon des critères de réussite aux concours, de qualité de la recherche, de participation aux équipes de recherche, d'âge et d'implication des équipes pédagogiques, de capacité d'innovation, etc. (**voir annexe 1 p. 11**) Le sujet a été repris régulièrement dans la presse : ainsi, dans un article du Monde daté du 16 mai dernier, se trouvait annoncé un plan de soutien pour les lettres et sciences humaines préparé par le gouvernement, le rédacteur de l'article concluant que « les universités ne pourront s'offrir le luxe de garder toutes les formations » et qu'« une cartographie des disciplines rares université par université est en cours ». Il nous faudra prendre garde, car il y a lieu de craindre que l'aide proposée ne fasse de nous pour de bon des « espèces en voie de disparition », ce que nous ne sommes pas, à ma connaissance. Ce raisonnement confond en effet la filière « lettres classiques » et des disciplines « langue et littérature latines » et « langue et littérature grecques », qui, elles, font l'objet d'une véritable demande de la part des étudiants de toutes filières à l'université.

Sans nouvelles précises du contenu des épreuves de CAPES, nous avons été reçus avec la CNARELA (pour le secondaire) et l'APFLA-CPL (pour les CPGE) le 6 février à l'Inspection générale de Lettres, représentée par son Doyen, Paul Raucy et par Catherine Klein, à propos du très important rapport rédigé en 2011 par Catherine Klein et Patrice Soler sur la situation de l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité dans le secondaire pour demander quelques précisions. Au cours de cet entretien, où je me trouvais accompagnée de notre secrétaire, Pierre Pontier, nous a été confirmée la création d'un unique CAPES Lettres, dont nous n'avions pas encore le contenu précis même si les épreuves semblaient avoir un contenu plus disciplinaire que ne le laissait craindre le cadrage général publié quelque temps auparavant (**voir annexe 1 p. 20**).

Entretemps, le texte envoyé par 25 Sociétés Savantes (dont l'APLAES) aux Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 17 novembre 2012, avait permis à une délégation des mêmes sociétés d'être reçue le 24 janvier au MESR par Edouard Leroy et Daniel Filâtre, conseillers chargés de la réforme respectivement auprès du MESR et du MEN pour obtenir des éclaircissements sur la mise en place des nouvelles ESPÉ et du Master MEEF, dont les échos nous paraissaient très alarmants, et demandé une véritable concertation sur des mesures que nous étions destinées à mettre en place sans avoir pu participer à leur élaboration (**voir annexe 2 p. 25**). Les associations concernées, dont l'APLAES, ont à nouveau manifesté leur inquiétude lors d'une réunion commune en date du 15 février à l'issue de laquelle nous avons à nouveau affirmé dans une lettre adressée aux deux

ministres, mais aussi au cabinet du premier ministre et à la représentation nationale notre désir d'être associés pleinement, et sans attendre, à l'élaboration des contenus et à la pondération des blocs du cadre national du master (**voir annexe 3 p. 29**). Cette lettre n'a reçu à ce jour aucune réponse...

Enfin, lors d'une audience, cette fois au MEN, le 26 mars, toujours en compagnie de la CNARELA et de l'APFLA-CPL, nous avons été reçus par Laurent Crusson, Conseiller technique chargé du premier et du second degré et du décrochage scolaire, qui était assisté par Mme Isabelle Robin, chef du bureau des Lycées à la Direction générale de l'enseignement scolaire. Nous y avons réaffirmé la nécessité de prendre en compte dans les futurs masters MEEF la spécificité de la formation en LC, formation trivalente dans laquelle les étudiants doivent maîtriser l'équivalent de trois formations LLCE et la nécessité de prendre en compte cette spécificité aussi dans les épreuves du CAPES. L'accueil a été très ouvert et nos interlocuteurs ont manifesté un intérêt semble-t-il réel devant les éléments que nous leur donnions (**nous joignons p. 31 le texte de la lettre que nous leur avons remise**). Néanmoins pas de résultat concret à ce jour.

Comment ne pas être inquiet devant la difficulté où nous sommes à nous faire entendre, nous, universitaires, et nous, antiquisants ? Dans le même temps, en effet, comme vous le savez tous, nous avons dû négocier dans chaque université la mise en place des ESPÉ et des Masters MEEF au niveau des PRES puis des différentes composantes dans des conditions de précipitation d'autant plus inacceptables qu'une grande partie de ces négociations s'est faite en l'absence de tout cadre législatif ou réglementaire, en anticipant sur les mesures qui devaient être prises sans en connaître encore le contenu, pour faire remonter des maquettes de Master au plus vite. Air connu... C'est ainsi que nous n'avons eu communication du contenu des épreuves de CAPES qu'à la mi-avril et que nous attendons encore les sujets zéro qui nous permettraient de comprendre en quoi consisteront les modalités des différentes épreuves. Pour nous, antiquisants, le texte a été diffusé sous une forme et publiée officiellement sous une autre (arrêté du 19 avril, modifié sans avertissement lors de sa publication au Journal Officiel du 27 avril), de sorte que l'option « lettres classiques » est devenue une option fermée, dans laquelle les étudiants n'ont pas de choix à l'oral, contrairement aux candidats de l'option « lettres modernes ».

On peut dire que nous sommes à la veille de redéploiements importants dans nos disciplines, pour lesquels il convient d'être très vigilants. À la fois dans le secondaire et à l'université. C'est sur ces deux fronts que l'APLAES est intervenue, à la fois pour obtenir des renseignements, mais aussi bien sûr pour faire entendre la vérité sur nos formations, qui se trouve régulièrement malmenée dans la présentation que l'on en fait, en insistant plus volontiers sur la filière lettres classiques que sur le grand succès que rencontre nos disciplines auprès d'un grand nombre d'étudiants non spécialistes. Dans tous les cas ou presque, ces actions ont été menées en commun avec d'autres associations, afin de souligner chaque fois la nécessité de penser de façon cohérente l'ensemble de la formation en langues, lettres et cultures de l'antiquité, du secondaire à l'université en passant par les CPGE : la présence de l'APLAES à plusieurs reprises à côté de la CNARELA et de l'APFLA-CPL a permis ainsi de souligner les manques mais aussi les incohérences du cursus.

La solidarité qui s'est manifestée lors de ces entrevues, solidarité entre associations, est un élément positif au milieu des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons et nous pouvons nous en réjouir. Cette solidarité est apparue aussi avec la SOPHAU avec laquelle l'APLAES projette des actions communes à la rentrée, mais aussi avec toutes les sociétés savantes d'antiquisants (Études Grecques, Études Latines, Association Guillaume Budé) et les autres associations amies (APL, APPLS, SEL, SLL) avec lesquelles nous coopérons en bonne

harmonie et qui partagent nos préoccupations. Nous espérons élargir encore cette coopération à la rentrée par la mise en place d'une réflexion commune sur nos disciplines.

Sur tous ces points, le bureau a tenu à ce que les membres de l'APLAES soient informés au fur et à mesure par mail et sur le site internet de notre association. Nous espérons que ces messages vous ont été utiles. N'oubliez pas aussi que vos informations et vos propositions seront les bienvenues et que nous les relayerons volontiers, parce que l'APLAES c'est vous et que vous seuls pouvez faire vivre notre association.

En guise d'épilogue, je reprendrai la conclusion du mot précédent, tout en l'adaptant aux circonstances actuelles : soyez assurés, cher(es) Collègues, de la détermination de la Présidente et des membres du Bureau à mener en votre nom dans les jours et les mois à venir à toutes les actions possibles... et impossibles. Pourquoi pas ?

Bonne fin d'année académique à tous !

Marie-Pierre Noël,  
Présidente de l'APLAES

## II. Comptes rendus du Bureau et du Comité du 12 janvier 2013

### A. RÉUNION DU BUREAU DU 12 JANVIER 2013

**Excusés** : Robert Alessi, Frédéric Le Blay, Jean-François Tardien.

**Présents** : Emmanuèle Caire, Marie-Thérèse Cam, Isabelle Cogitore, Régis Courtray, Laurent Gourmelen, Marie-Rose Guelfucci, Jean-Yves Guillaumin, Marie-Pierre Noël, Fabrice Poli, Pierre Pontier, Gaëlle Viard (invitée), Patrick Voisin.

#### 1) Point sur la situation et sur les actions engagées (réforme du CAPES, conséquences sur les masters, création des ESPE, etc.)

Marie-Pierre Noël commence par faire le bilan des principales interrogations que soulève la réforme du CAPES et la création des ESPE, soulignant notamment le manque de clarté des projets sur certains points, tels que l'équilibre ambigu entre l'enseignement disciplinaire et la pédagogie, comme le reflète notamment l'entrevue qu'a obtenue une association regroupant des chercheurs issus des IUFM ou des sciences de l'éducation, le Groupe Reconstruire la Formation des Enseignants. Ce groupe dont les positions sur la question ne sont pas celles de l'APLAES et qui a obtenu un rendez-vous au ministère rapporte en effet qu'un des deux conseillers qui les a reçus, Edouard Leroy, aurait annoncé que le concours se situerait plutôt à la fin du M1 pour un recrutement définitif à la fin du M2. Selon Patrick Voisin, cela constituerait un retour à ce qui se faisait auparavant entre un volet théorique et un volet pratique.

Marie-Pierre Noël rapporte ensuite l'entrevue que l'APLAES a eue le mercredi 9 janvier au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Marie-Pierre Noël et Isabelle Cogitore qui représentaient notre association ont été reçues par le conseiller Jacques Fontanille, agrégé de lettres modernes et conseiller pour les sciences humaines et sociales au cabinet de Geneviève Fioraso (**voir compte rendu en annexe**).

La discussion s'engage autour de quelques problèmes posées notamment par l'établissement des ESPE qui ne sont pas le « rhabillage » des IUFM et celui de la répartition des rôles dans la formation entre universités et ESPE (**voir point 3 du compte rendu**).

La création des « universités territoriales » permettant en théorie d'assurer une présence universitaire complète sur tout le territoire suscite aussi quelques interrogations sur une « mutualisation » déguisée. En lien avec cette réforme, Marie-Pierre Noël souligne le côté *a priori* encourageant de la création envisagée d'un « conservatoire » national des disciplines menacées afin d'éviter la suppression arbitraire de sections pour des raisons budgétaires. Les critères d'innovation et de dynamisme nous pousseraient donc à mettre en avant le caractère novateur de nos enseignements – par exemple en relayant certains des cours que nous faisons et en les mettant en valeur sur le site de l'APLAES, afin de donner une image plus attractive et plus conforme à la réalité de nos enseignements, loin des représentations passéistes que les responsables politiques peuvent en avoir. Il faut aussi se méfier à ce que de tels critères d'in-

novation ou d'efficacité n'aboutissent pas à une mise en concurrence de sections. Jean-Yves Guillaumin et Emmanuèle Caire soulignent aussi à cette occasion le caractère ambigu de ce critère de l'innovation, qui ne doit pas nous faire sacrifier les exigences intellectuelles de nos enseignements sur l'autel de l'affichage et de l'innovation à tout crin. Enfin, la principale difficulté semble naître du fait qu'en ces temps de crise budgétaire, le financement de ce fonds de soutien n'est pas encore assuré et qu'il faudrait également être sûr de sa pérennité au-delà de l'action de l'actuel gouvernement.

Emmanuèle Caire relie les interrogations que suscite ce projet à une visite de l'inspection à l'Université d'Aix-Marseille pour faire le point sur « les difficultés de recrutement dans certaines disciplines », dont les lettres classiques font partie. Plus généralement, le bureau relève que la « démobilisation » des étudiants par rapport à l'enseignement est dû à des raisons techniques, dont sont en partie responsables les précédentes réformes qui ont affecté le Master, le CAPES et le calendrier universitaire.

Par ailleurs, pour répondre aux arguments concernant le public supposé restreint que nos disciplines intéressent, Marie-Pierre Noël propose de lancer une enquête chiffrée auprès des secrétaires de section afin de montrer que le rayonnement des enseignements dépasse largement le champ strict des étudiants de lettres classiques. Il s'agit de connaître le nombre total d'étudiants que nous voyons dans nos cours, qui dépasse largement les seuls spécialistes de lettres classiques. Fabrice Poli prend l'exemple du cursus de Dijon où, comme dans un grand nombre d'universités, des cours dispensés aux lettres classiques tels que la mythologie ou la culture générale sont ouverts aussi aux autres étudiants, et qu'ils attirent un grand public. Le problème que relève notamment Marie-Rose Guelfucci est que l'on ne prend généralement en compte que les seuls étudiants de lettres classiques. A ce titre, il y a un réel danger de réduire nos enseignements à des prestations de service pour les besoins d'autres cursus : celui de la disparition de leur spécificité et de leurs exigences tridisciplinaires.

Parallèlement à cette enquête sur les effectifs, le bureau est d'accord pour mettre en avant via le site internet de l'association les cours et les enseignements nouveaux qui rencontrent un certain succès auprès des étudiants.

Parmi les tâches à venir, Marie-Pierre Noël insiste sur la préparation de la future audience au ministère de l'éducation nationale et de la recherche : les représentants de l'APLAES devraient être reçus prochainement par Jean-Marie Panazol, Inspecteur Général de l'Education Nationale, chargé de la formation continue. La préparation de ce rendez-vous peut être enrichie par la discussion avec d'autres associations amies concernées telles que la CNARELA ou la SOPHAU, ce qu'une répartition des charges au sein du bureau pourrait faciliter. Sur la suggestion de Jacques Fontanille dont les compétences ne portaient pas sur la question des ESPE, il convient aussi d'écrire une lettre sur ce sujet à Mme la Ministre pour lui poser les questions et formuler les suggestions. Les difficultés rencontrées pour obtenir une entrevue auprès d'un conseiller ministériel ne sont pas propres à l'APLAES ; tel semble bien être le lot de la plupart des associations.

## **2) Congrès de l'APLAES : préparation du congrès d'Aix-Marseille**

Gaëlle Viard, invitée au bureau, apporte des précisions sur l'organisation du congrès : le montage financier a avancé, les dossiers de subvention sont en cours, et le programme déjà bien avancé est en voie de finalisation. La manifestation bénéficiera du label Marseille-Provence 2013. Il y aura au cours de la journée pédagogique un point sur les langues anciennes en Espagne assuré par Elena Torregaray (Université de San Sebastian), et il serait envisa-

geable de demander à un des deux collègues italiens également invités de faire une synthèse du même genre sur les langues anciennes en Italie.

D'autres points pratiques sont abordés, concernant la partie pédagogique du congrès et son organisation.

### **3) Présentation d'un site web de deuxième génération et présentation du site de revues en ligne.**

En l'absence de Robert Alessi, excusé pour maladie, il est décidé de remettre au prochain bureau la présentation qu'il devait faire d'un site web de deuxième génération et la présentation du site de revues en ligne. Robert Alessi a fait part à la fin de l'année 2012 de son souhait de quitter le bureau. Pierre Pontier se propose pour assurer temporairement la charge de webmestre pour les deux années à venir, avec le soutien technique de Robert Alessi, en attendant que participe au bureau une personne susceptible d'avoir les compétences techniques qu'exige une telle charge.

### **4) Questions diverses**

Il est évoqué la création d'une section ultramarine (Antilles) de l'APLAES : le secrétaire de section pourrait en être Franck Collin, qui a fait la proposition et a sollicité l'avis du bureau sur ce point. Ce dernier, anciennement PRAG à l'Université d'Orléans, a été nommé Maître de conférences à l'université des Antilles-Guyane et se propose d'y fédérer une antenne d'antiquisants. Le bureau est très favorable à cette initiative et remercie chaleureusement Franck Collin, même s'il paraît difficile pour les finances de l'association de rembourser les frais de déplacement du futur secrétaire de section à la réunion du comité ; la solution d'un forfait est envisagée.

**La séance est levée à 12h25.**

Pierre Pontier,  
Secrétaire de l'APLAES

## B. RÉUNION DU COMITÉ DU 12 JANVIER 2013

### 28 présents :

Jacques-Emmanuel Bernard (Toulon), Anne-Isabelle Bouton (Bordeaux), Monique Bile, représentant Jacques Elfassi (Metz), Emmanuèle Caire (Aix-Marseille), Marie-Thérèse Cam (Brest), Isabelle Cogitore (Grenoble), Régis Courtray, représentant Valérie Gitton-Ripoll (Toulouse), Monique Crampon (Amiens), Richard Faure, représentant Michèle Biraud (Nice), Isabelle Gassino (Rouen), Laurent Gourmelen (Angers), Marie-Rose Guelfucci (Besançon), Jean-Yves Guillaumin (Besançon), Marie-Dominique Joffre (Poitiers), Sylvie Labarre (Le Mans), Mathilde Mahé-Simon (ENS Paris), Marie-Françoise Marein (Pau), Brigitte Mondrain (EPHE), Marie-Pierre Noël (Montpellier), François Ploton-Nicollet (Orléans), Rémy Poinault (Clermont-Ferrand), Fabrice Poli (Dijon), Pierre Pontier (Paris IV), Bruno Poulle (Besançon), Sophie Roesch (Tours), Jean-François Tardien (Limoges), Jean-Marc Vercruyse (Artois), Gaëlle Viard (Aix-Marseille).

**Excusés (bureau) :** Robert Alessi, Frédéric Le Blay, Patrick Voisin

**Excusés (secrétaires de section) :** Johann Goeken (Strasbourg), Mireille Courrént (Perpignan), Caroline Magdelaine (Paris IV), Jean-François Thomas (Montpellier), Etienne Wolff (Paris X).

La séance est ouverte à 14h10 par la Présidente Marie-Pierre Noël

### 1) Le point sur la situation

(Voir compte rendu du bureau.)

Marie-Pierre Noël demande aux secrétaires de section de faire remonter les questions à poser sur la réforme en cours concernant nos disciplines, qui aboutit à une diminution de l'enseignement disciplinaire. Il importe de demander des précisions sur le projet de loi de refondation de l'école. Elle leur demande également de répondre avec rapidité à l'enquête du bureau sur les effectifs afin de pouvoir disposer de chiffres précis lors des entrevues ministérielles. Elle propose enfin que le site de l'APLAES serve de relais aux enseignements novateurs.

La discussion s'engage ensuite sur certains points : Sylvie Labarre souligne à quel point les enseignants de lettres anciennes sont souvent cantonnés à leur champ disciplinaire ; Anne-Isabelle Bouton s'interroge sur le fonctionnement du dispositif des ESPE et leur lien avec l'université. Un certain nombre de textes montre que le rectorat agit en tant qu'employeur. Plusieurs intervenants soulignent le problème posé par les « universités territoriales », le danger de suppression de filières.

### 2) Congrès d'Aix

Gaëlle Viard présente ensuite le programme du Congrès de l'APLAES 2013 à Aix-Marseille.

(Voir compte rendu du bureau.)

Marie-Françoise Marein attire l'attention sur le nombre important d'intervenants (8) au cours de la journée scientifique, rappelant que l'an passé, Emilia Ndiaye n'avait pu faire sa

communication faute de temps. Il est décidé de réduire la durée de chaque intervention à 25 mn afin d'éviter les dépassements.

Marie-Pierre Noël lance ensuite un appel à candidatures pour l'organisation du Congrès de l'APLAES 2014.

### **3) Questions diverses**

Monique Bile informe le comité de la fermeture de la licence de lettres classiques à Metz, ce qui est la conséquence de la réorganisation de l'université de Lorraine (Metz-Nancy). L'année de L2 a été supprimée la veille de la rentrée cette année. Un poste de grec a été sauvé à Nancy en contrepartie apparente, pour renforcer la filière. Mais il apparaît que les étudiants de Metz qui proviennent pour l'essentiel du nord du département ne feront pas le déplacement jusqu'à Nancy. On relève aussi la mise en place d'une licence « humanités », comme cela se produit dans d'autres établissements. Isabelle Gassino fait le point sur la licence « humanités et monde contemporain » qui existe depuis quelques années à Rouen. Le dispositif suppose une organisation assez lourde et semble susciter l'inimitié de certaines filières. De plus, il ne concerne les enseignants de lettres classiques que partiellement. Les débouchés d'une telle filière sont l'enseignement mais pas en lettres classiques. Marie-Pierre Noël propose un débat et/ou une enquête pour faire le point sur les différentes licences « humanités » mises en place en France.

L'un des points soulevés par Sylvie Labarre est relayé par d'autres intervenants : lorsque l'enseignement de nos spécialités n'est plus possible, que faut-il accepter comme cours ? Du point de vue des statuts, ce qui serait à préciser et à vérifier, il semble difficile d'accepter d'enseigner la grammaire française.

Marie-Pierre Noël expose ensuite le problème que Michèle Biraud (Nice) lui a signalé par courrier, et dont Richard Faure reprend quelques éléments. L'Université de Nice considère la préparation de l'agrégation interne comme un cas de formation continue et le rectorat de Nice refuse de payer les droits demandés, plutôt élevés et donc dissuasifs. Marie-Pierre Noël propose de sonder les secrétaires de section pour faire le point à échelle nationale sur la préparation à l'agrégation interne et les problèmes qu'elle soulève.

**La séance est levée à 16h05.**

Pierre Pontier,  
Secrétaire de l'APLAES

## ANNEXE 1

### **Compte rendu de l'entrevue auprès de J. Fontanille, MESR, 9 janvier 2013 (Marie-Pierre Noël et Isabelle Cogitore)**

Nous sommes reçues très cordialement par J. Fontanille. Nos questions portent en général sur la réforme des concours et des formations et les ESPE, et plus spécifiquement sur les langues anciennes. En ce qui concerne les ESPE, M. Fontanille nous a appris que ce dossier relevait davantage de M. Filâtre ; il a cependant écouté nos questions et nous a conseillé de les poser, de façon officielle, à la ministre, par une lettre. Dans la suite de l'entretien qui a duré 1h 30, M. Fontanille nous a donné des informations importantes, y compris sur les ESPE.

1. Les ESPE seront créées par une accréditation, fondée sur un cahier des charges définissant les rôles des ESPE. Ce cahier des charges n'est pas encore finalisé ; il devrait tenir compte des situations propres à chaque filière, y compris les Lettres classiques dans leur spécificité. Les ESPE doivent être présentées au CNESER cette semaine.

2. Dans le fonctionnement des ESPE, le ministère affirme et réaffirmera, puisque cela semble nécessaire pour apaiser certaines craintes, que le rôle à jouer concernant la didactique ne sera pas uniquement confié aux ex-IUFM ; un véritable fonctionnement en partenariat avec les universités doit se mettre en place, y compris sur la didactique. Les ESPE ne sont pas destinés à être un « rhabillage » des IUFM.

3. En réponse à une question sur les modalités de formation des enseignants du supérieur par les ESPE, M. Fontanille nous rappelle que ce sont les recteurs qui sont en charge de cette réforme, et non les présidents d'université : cela est supposé nous rassurer quand nous lui avons signalé que nous ne pensions pas que les enseignants des IUFM soient les mieux qualifiés pour enseigner la didactique de nos disciplines. Il a également dit qu'il y a, dans les ex-CIES, des gens dont les compétences correspondent au moins en partie à cette exigence.

4. La prochaine étape de la réforme est la création d'universités « territoriales » ou « fédérales » ou « régionales », ou « académiques », le terme n'étant pas encore défini. Il s'agira de regroupement d'universités par région ou par académies, ou encore par transformation de PRES (dont le périmètre pourra changer à cette occasion). Le remodelage prévu a pour but de faire en sorte qu'il y ait dans tous les territoires, de manière durable, une présence universitaire complète et entière.

Nous posons des questions sur le périmètre et les répartitions entre universités de province proches les unes des autres, avec des différences de taille ; il nous est répondu qu'il y aura des mouvements, des répartitions à prévoir, mais que pour le moment rien n'est fait.

5. Lié à cet aspect de la réforme, un point sur les disciplines à effectifs restreints et les disciplines rares : il est affirmé que, s'il n'est pas question de créer un « conservatoire » des disciplines en danger, cette régulation nationale cherchera à éviter leur disparition. Pour cela, une carte nationale sera dressée, qui, selon des critères encore à définir, fera un inventaire des ces disciplines, pour éviter que la rationalisation budgétaire amène la fermeture de formations, au détour des années difficiles et des problèmes de masse salariale. Sur cette base, sera créé un fonds de soutien, financé au niveau national : les formations qui seront sur la carte pourront recevoir ainsi un financement indépendant des universités. Les critères seront stricts : critères de réussite aux concours, de qualité de la recherche, de participation aux équipes de recherches, âge et implication des équipes pédagogiques, innovations, etc. L'idée est ainsi de pouvoir maintenir ces formations indépendamment des capacités financières d'une université.

Cette réforme n'est pas encore lancée et le sera après la mise en œuvre des ESPE, auxquelles elle est liée ; le principe devrait en être établi d'ici la fin du printemps, lors d'une communication par le ministre au conseil des ministres de la mi-mars, pour une mise en œuvre en 2014. La principale difficulté, selon M. Fontanille, réside dans la nécessité de trouver comment abonder financièrement ce fonds de soutien. Une concertation est prévue avec les associations et les syndicats représentatifs.

Nous réaffirmons notre volonté d'être associés à cette procédure ; nous signalons notre inquiétude devant le risque que les grandes universités soient les seules à maintenir nos formations aux dépens des petites. Il nous est répondu qu'au profit des regroupements en universités territoriales, la différence entre grandes et petites universités devrait disparaître.

6. Une information à plus longue échéance, ou plutôt sans encore de véritable calendrier car il s'agit de travail sur la longue durée : le ministère se rend compte que la réflexion sur l'université par niveau L, M, D et concours ne suffit pas et que des mesures transversales ne peuvent s'appliquer à toutes les filières. Un travail va donc être entrepris pour travailler par filière et comprendre, au sein de chaque filière, le fonctionnement, l'insertion professionnelle, etc. La Psychologie a été choisie comme terrain d'expérimentation de cette approche qui s'étendra ensuite aux autres filières. Des groupes de travail par filière seront constitués, composés d'universitaires, de syndicats, de professionnels, etc.

Pour finir, M. Fontanille réaffirme sa volonté d'ouverture et de dialogue, demandant qu'il ne soit pas fait de procès d'intention à l'égard du ministère : il souligne que le ministère a un vrai projet politique pour les SHS, un projet européen de diversification culturelle et refuse la disparition de disciplines telles que les nôtres. Il propose d'avoir recours à notre association pour l'élaboration de ces projets.

## ANNEXE 2

### Nom et adresse professionnelle des secrétaires de section

#### **Aix**

Mme Gaëlle VIARD  
Université Aix-Marseille I  
Département des Sciences de l'Antiquité  
5, rue du Château de l'horloge  
BP 647  
13 094 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

#### **Besançon (Franche-Comté)**

M. Bruno POULLE  
Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
30, rue Mégevand  
25 030 BESANÇON CEDEX

#### **Amiens**

Mme Monique CRAMPON  
Université de Picardie Jules Verne  
Campus universitaire  
Chemin du Thil  
80 044 AMIENS CEDEX

#### **Bordeaux**

Mme Anne-Isabelle BOUTON  
Université Michel de Montaigne  
UFR Humanités, Département des Lettres  
Domaine Universitaire  
33 607 PESSAC CEDEX

#### **Angers**

M. Laurent GOURMELEN  
Faculté des Lettres  
11, boulevard Lavoisier  
49 045 ANGERS CEDEX

#### **Brest**

Mme Marie-Thérèse CAM  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
20, rue Duquesne  
29 383 BREST CEDEX

#### **Artois**

M. Jean-Marc VERCRUYSSÉ  
Université d'Artois  
UFR de Lettres et Arts  
9, rue du Temple  
BP 10665  
62 030 ARRAS Cedex

#### **Caen**

Mme Françoise LECOQCQ  
Université de Caen  
UFR des Sciences de l'Homme  
Institut de Latin  
Esplanade de la Paix  
14 032 CAEN CEDEX

#### **Avignon**

M. Bernard MEZZADRI  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
74, rue Pasteur  
Case 17  
84 029 AVIGNON CEDEX 1

#### **Chambéry**

Mme Dominique GOGUEY  
Université de Savoie  
UFR de Lettres  
BP 1104  
73 011 CHAMBÉRY CEDEX

**Clermont-Ferrand**

M. Rémy POIGNAULT  
UFR de Lettres, Langues et Sciences  
Humaines  
29, boulevard Gergovia  
63 037 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Dijon**

M. Fabrice POLI  
Faculté des Lettres et Philosophie  
2, boulevard Gabriel  
21 000 DIJON

**Grenoble**

Mme Isabelle COGITORE  
Université Stendhal  
UFR de Lettres Classiques et Modernes  
BP 25  
38 040 GRENOBLE CEDEX

**Le Mans**

Mme Sylvie LABARRE  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
Avenue Olivier Messiaen  
72 085 LE MANS CEDEX 9

**Lille**

M. Sébastien BARBARA  
Université de Lille III  
UFR de Langues et Cultures Antiques  
BP 60149  
59 653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

**Limoges**

M. Robert BEDON  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
39<sup>E</sup>, rue Camille Guérin  
87 036 LIMOGES CEDEX

**Lyon II**

M Daniel VALLAT  
Université Lumière Lyon 2  
Faculté des Lettres  
18, quai Claude Bernard  
69 365 LYON CEDEX 07

**Lyon III**

M. Benjamin GOLDLUST  
Université Jean Moulin  
Faculté des Lettres  
74, rue Pasteur BP 0638  
69 239 LYON CEDEX 02

**ENS Lyon**

Mme Gisèle BESSON  
ENS Lettres et Sciences humaines  
15, parvis René Descartes  
69 336 LYON CEDEX 07

**Metz**

M. Jacques ELFASSI  
Faculté des Lettres  
Ile du Saulcy  
57 045 METZ CEDEX 1

**Montpellier**

M. Jean-François THOMAS  
Université Paul Valéry  
Route de Mende  
BP 5043  
34 032 MONTPELLIER CEDEX 1

**Mulhouse**

Mme Marie-Laure FREYBURGER  
Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
Université de Haute-Alsace  
10, rue des Frères Lumière  
68 093 MULHOUSE CEDEX

**Nancy**

Mme Jeanne DION  
UFR de Lettres  
23, boulevard Albert 1er  
BP 13397  
54 015 NANCY

**Nantes**

M. Frédéric LE BLAY  
UFR de Langues et Civilisations Anciennes  
Chemin de la Censive du Tertre  
BP 1025  
44 036 NANTES CEDEX 01

**Nice**

Mme Michèle BIRAUD  
Faculté des Lettres, Arts et Sciences  
98, boulevard Édouard Herriot  
BP 3209  
06 204 NICE CEDEX 03

**Orléans**

M. François PLOTON-NICOLLET  
Département des Lettres  
UFR LLSH, Université d'Orléans  
BP 46527  
45 065 ORLÉANS CEDEX 2

**Paris III**

Mme Christiane COSME  
Université Paris III – Sorbonne Nouvelle  
13, rue Santeuil  
75 231 PARIS CEDEX 05

**Paris IV – Sorbonne**

Mme Caroline MAGDELAINE  
Institut d'Études Grecques  
1, rue Victor Cousin  
75 230 PARIS CEDEX 05

**Paris X**

M. Étienne WOLFF  
Université Paris Ouest  
Département de Latin – Bâtiment L  
200, avenue de la République  
92 001 NANTERRE CEDEX

**Paris XII**

M. Pierre CHIRON  
Université Paris Est Créteil (UPEC)  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
61 avenue du Général de Gaulle  
94 010 CRÉTEIL CEDEX

**Paris XIII**

Mme Anne SINHA  
Université Paris XIII  
UFR LSH, Département de Littérature  
99 avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 VILLETANEUSE

**ENS Ulm**

Mme Mathilde MAHÉ-SIMON  
ENS  
45, rue d'Ulm  
75 230 PARIS CEDEX 05

**EPHE**

Mme Brigitte MONDRAIN  
EPHE  
45-47, rue des Écoles  
75 005 PARIS

**Pau**

Mme Marie-Françoise MAREIN  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
Avenue du Doyen Poplawski  
64 013 PAU CEDEX

**Perpignan**

Mme Mireille COURRÉNT  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
52, avenue de Villeneuve  
66 860 PERPIGNAN CEDEX

**Poitiers**

Mme Marie-Dominique JOFFRE  
UFR de Langues et Littératures  
95, avenue du Recteur Pineau  
86 022 POITIERS CEDEX

**Reims**

Mme Sophie CONTE  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
57, rue Pierre Taittinger  
51 084 REIMS CEDEX

**Rennes**

M. Jean ALAUX  
Université de Haute Bretagne 2  
Place du Recteur Henri Le Moal  
CS 24307  
35 043 RENNES CEDEX

**Rouen**

Mme Isabelle GASSINO  
Université de Rouen  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
Rue Lavoisier  
76 130 MONT-SAINT-AIGNAN

**Saint-Étienne**

Mme Florence GARAMBOIS  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
33, rue du 11 Novembre  
42 023 SAINT-ÉTIENNE CEDEX

**Strasbourg**

M. Johann GOEKEN  
Université de Strasbourg  
Faculté des Lettres – Institut de Grec  
Le Portique (côté rue)  
14, rue René Descartes  
67 084 STRASBOURG CEDEX

**Toulon**

M. Jacques-Emmanuel BERNARD  
Université du Sud-Toulon-Var  
UFR Lettres et Sciences Humaines  
Avenue de l'Université B.P. 20132  
83 957 LA GARDE CEDEX

**Toulouse**

Mme Valérie GITTON-RIPOLL  
Université de Toulouse-Le-Mirail  
5, allée Antonio Machado  
31 058 TOULOUSE CEDEX 1

**Tours**

Mme Sophie ROESCH  
Université François Rabelais  
3, rue des Tanneurs  
37 041 TOURS CEDEX

**Valenciennes**

Mme Marie-Geneviève GROSSEL  
Université de Valenciennes  
Le Mont-Houy  
59 326 VALENCIENNES CEDEX

**Outre-mer**

M. Franck COLLIN  
Université des Antilles et de la Guyane  
Pôle Guadeloupe  
Département pluridisciplinaire de lettres et  
sciences humaines (DPSLH)  
Camp Jacob - 97120 SAINT CLAUDE

**Bouaké (Côte d'Ivoire)**

M. Zadi GREKOU  
UFR Communication, Milieu et Société  
Université de Bouaké  
01 B. P. V 18, Bouaké 01-RCI  
Côte d'Ivoire

### III. Réunion du Bureau du 23 mars 2012

**Excusés :** Marie-Thérèse Cam, Isabelle Cogitore, Régis Courtray, Laurent Gourmelen, Marie-Rose Guelfucci.

**Absents :** Frédéric Le Blay, Jean-François Tardien.

**Présents :** Robert Alessi, Emmanuèle Caire, Jean-Yves Guillaumin, Marie-Pierre Noël, Fabrice Poli, Pierre Pontier, Patrick Voisin, Gaëlle Viard (invitée).

La séance est ouverte à 10 h 15.

Marie-Pierre Noël commence par réagir à un article du *Figaro* de Josette Elayi publié quelques jours auparavant et qui propose la création d'un conservatoire de langues rares, les langues mortes étant mises sur le même plan que l'akkadien. Le bureau déplore la difficulté à faire accepter les textes que nous rédigeons par les journaux, alors même que des personnalités qui ne sont pas directement issues du milieu parviennent à publier des tribunes sur les questions qui nous concernent. Diverses démarches sont évoquées, telles que le contact de la Chaîne Parlementaire ou plus directement au Sénat.

Marie-Pierre Noël évoque également la parution du rapport du Centre d'Analyse Stratégique, rédigé sous la direction de Jean-François Pradeau (*Les Humanités, au cœur de l'excellence scolaire et professionnelle*, <http://www.strategie.gouv.fr/content/dt-2013-02-humanites-coeur-excellence-scolaire-professionnel>) et souhaiterait que l'APLAES soit en mesure de réagir, peut-être sous la forme d'une commission.

Quelques pistes sont envisagées pour améliorer le fonctionnement de l'association :

- La création d'une liste de diffusion destinée directement aux adhérents avec une périodicité mensuelle. Le bureau évoque notamment le problème de la diffusion des documents semi-confidentiels (type document de travail des projets de réforme en cours).
- Abonnement envisagé à l'AEF pour recevoir sans retard les dernières informations.
- Changement de fonctionnement du site de l'APLAES ; Fabrice Poli propose de mettre les rapports de jurys en ligne.

#### 1. Le point sur la situation :

Marie-Pierre Noël rappelle les démarches entreprises conjointement avec la CNARELA et l'APFLA qui ont conduit à l'entretien avec les IG le 6 février dernier et à un autre rendez-vous au Ministère de l'Education Nationale le 26 mars (voir **annexes 1 et 4**). A la suite de la création des ESPE et des nouvelles maquettes de concours, elle propose que l'APLAES fasse une enquête sur les relations entre les universités et les IUFM. Elle rappelle aussi la participation active de l'APLAES à l'entrevue ministérielle de fin janvier et à la rédaction d'un texte commun signé par le forum des sociétés savantes (**Annexes 2 et 3**).

La crainte partagée par le bureau concerne les menaces qui pèsent sur l'ensemble des masters recherches, compte tenu du caractère professionnalisant de la quasi-totalité des ensei-

gnements. La question est posée d'un temps de discussion à prévoir sur ce sujet au cours du congrès. Emmanuèle Caire objecte que le problème risque d'être réglé début mai, et que la discussion risque d'intervenir trop tard. Le constat soulevé est que les universités perdent du terrain au profit des ESPE : les enseignants deviennent des prestataires de services, les heures qu'ils effectuent dans le cadre des ESPE étant reversées en compensation. L'Université se transforme en collège universitaire.

Dans les perspectives immédiates, Marie-Pierre Noël rappelle l'entretien du 26 mars avec J.-M. Panazol, récemment nommé directeur de l'ESEN et invite les membres du bureau à lui communiquer toute question qui lui viendrait à l'esprit d'ici au rendez-vous (**voir annexe 4**).

Parmi les problèmes qui sont évoqués, le bureau relève la tension existante entre les présidents de jurys de concours et les ministres concernés, le discours dominant étant que les universitaires n'ont pas besoin des maquettes de concours pour travailler sur les masters. Autre problème évoqué : dans la mesure où l'on s'acheminerait vers un seul CAPES avec une mention lettres classiques et une mention lettres modernes, le danger se situe au moment de l'affectation des professeurs. Y aura-t-il un fléchage précis des postes et une affectation conforme aux spécialisations de chacun ou le brouillage qui s'observe dès maintenant (avec des professeurs de lettres modernes qui sont chargés de cours de latin) ne risque-t-il pas de se généraliser ?

La question de la formation des étudiants est mise en avant : dans la mesure où la L1 sera pluridisciplinaire, que le concours se déroulera en M1 avec des étudiants qui sont de plus en plus souvent débutants en latin comme en grec, que de la préprofessionalisation est envisagée en L3, et que les maquettes comportent des réductions d'heures, comment est-il possible d'organiser un apprentissage cohérent et solide du savoir disciplinaire en français, latin, grec et culture antique ? Il est donc important de refonder une formation cohérente sur tout le cursus, de l'enseignement secondaire aux concours de l'enseignement. Les enjeux de l'enseignement du latin et du grec ne peuvent se réduire à une vague approche de la civilisation et de la mythologie antique.

Emmanuèle Caire reprend l'argument de la trivalence qu'il faut faire valoir en front commun avec les enseignants de lettres modernes pour les négociations sur les enseignements et les horaires avec les ESPE. L'enseignement disciplinaire doit en effet avoir ses trois fondements, le français, le latin et le grec.

Enfin, il faut contrer le discours dominant qui consiste à dire que l'enseignement des langues anciennes est une discipline en voie de disparition, et s'employer à soutenir les enseignants du secondaire afin que les exigences de cet enseignement ne soient pas sapés et que l'on puisse s'appuyer sur des connaissances réellement acquises dès la L1.

Parmi les concertations à venir, sont abordées une réunion avec la SOPHAU prévue pour le 18 avril, avant un bureau commun à la rentrée prochaine, la poursuite de la réactivation du forum des sociétés savantes, et la prochaine assemblée de la CNARELA, qui aura lieu à Arles, et où Fabrice Poli, comme l'an passé, représentera l'APLAES.

## **2. Congrès de l'APLAES**

Gaëlle Viard et Emmanuèle Caire présentent le programme et le bulletin d'inscription, que le bureau approuve pleinement. Les derniers détails sont discutés, notamment à propos de l'organisation de la deuxième journée, où une place plus grande est réservée aux échanges, le matin comme l'après-midi.

La question des congrès 2014 et 2015 est soulevée, sans qu'une solution ne se dégage encore, faute de l'accord des sections concernées (Besançon pour 2014 et Montpellier pour 2015). Il est décidé de procéder à une formule moins lourde (sur une journée) si aucun collègue ne se propose pour organiser le congrès.

La séance est levée à 12h50.

Pierre PONTIER,  
Secrétaire de l'APLAES

## ANNEXE 1

Compte rendu de l'entretien accordé le 6 février 2013 par Monsieur Paul Raucy, doyen de l'Inspection générale des Lettres et Madame Catherine Klein, Inspecteur général, aux représentants de l'APLAES, de l'APFLA-CPL et de la CNARELA.

L'entretien a eu lieu dans un second temps en présence de Monsieur Bernard Combeaud.

Après avoir remercié Monsieur Raucy et Madame Klein de nous avoir accordé cet entretien, nous proposons la répartition suivante des questions :

Sylvie Pédroaréna (CNARELA), accompagnée par François Martin, évoquera les interrogations des collègues face aux propositions du rapport rédigé en 2011 par les Inspecteurs généraux Madame Catherine Klein et Monsieur Patrice Soler, Véronique Cirefice (APFLA-CPL), accompagnée par Renaud Viard, traitera de la place des langues anciennes et de la revalorisation de la série littéraire au lycée et Marie-Pierre Noël (APLAES), accompagnée par Pierre Pontier, abordera les réformes du CAPES et de la formation des professeurs. Le compte rendu a été rédigé par les trois associations conformément à cette répartition.

### 1) Sylvie Pédroaréna :

En préambule, nous rappelons brièvement quelques demandes qui n'ont pas reçu de réponse du Ministère :

- Les élèves qui suivent en Troisième les deux options, latin et grec, ne peuvent pas cumuler les points obtenus pour le DNB. Madame Klein estime que cette mesure devrait pouvoir être étudiée, puisqu'elle n'entraîne aucun coût.

- Les élèves de Terminale littéraire ne peuvent pas présenter l'épreuve orale facultative de langue ancienne s'ils composent également en épreuve de spécialité, alors que ce cumul est possible dans d'autres disciplines.

- Le logiciel AFFELNET n'a pas été modifié de manière à prendre en compte les options facultatives.

- Les élèves inscrits au baccalauréat en série technologique ne peuvent plus présenter l'épreuve facultative de langue ancienne.

### – Le rapport de 2011

Nous exprimons notre reconnaissance aux auteurs de ce rapport qui, dans sa première partie, recense tous les dysfonctionnements qui compromettent l'enseignement des langues anciennes et dont les professeurs de Lettres classiques font quotidiennement l'expérience. Malheureusement, la préparation de la rentrée 2013 s'annonce tout aussi défavorable aux LCA. Les courriers adressés par la CNARELA au Ministre et au Directeur de la DGESCO sont restés sans réponse.

Si nous nous réjouissons de la proposition de rendre l'étude d'une langue ancienne obligatoire dans la série littéraire, certaines propositions avancées dans ce rapport suscitent en revanche des inquiétudes et des interrogations.

Nous demandons alors à Mme Klein si les propositions du rapport sont en voie de réalisation. Elle nous informe qu'il n'en est rien, principalement pour des raisons financières. Ce rapport présentait un état des lieux des LCA et envisageait la question de leur place dans un collège rénové, (sans avoir l'idée de ce que pourrait être la rénovation), pensé dans sa continuité jusqu'au baccalauréat. La diminution des horaires au collège a été proposée dans l'idée d'augmenter les horaires au lycée (là où les LCA souffrent le plus), le tout étant fait à moyens constants et en réponse également à la difficulté des élèves de 4<sup>e</sup> à assumer un enseignement de 3h alors que cette même année la LV2 est déjà une charge supplémentaire de travail.

La perte du poids d'enseignement en tant que tel serait compensée par l'ouverture des LCA sur les autres disciplines : en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, le latin serait orienté vers l'amélioration des acquisitions linguistiques en français, en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, il devrait favoriser l'apprentissage des langues étrangères, enfin, au lycée, il compléterait la formation littéraire et la culture générale. Le cabinet a pris en compte l'état des lieux proposé par le rapport mais rien n'a été activé.

Nous nous interrogeons ensuite sur la place qui sera réservée à l'enseignement du grec au collège car l'accent semble mis davantage sur l'ouverture d'un enseignement pour grands débutants en Seconde. Nous sommes pourtant convaincus que cette discipline devrait tenir une place fondamentale dans les enseignements du collège en raison des acquisitions linguistiques et culturelles irremplaçables qu'elle favorise.

Monsieur Raucy précise que dans la future « refondation » du collège, la place du grec sera interrogée ; il rappelle qu'1% des élèves sont concernés, cela pose question.

Nous rappelons que dans les propositions du rapport apparaissent 1h en 4<sup>e</sup> et 1h et 3<sup>e</sup> pour le grec. La discipline a déjà été affaiblie lors de la réforme de 96 (Ministère Bayrou) qui a supprimé les 3h d'enseignement en 4<sup>e</sup>. Une nouvelle diminution risquerait de fragiliser encore plus le grec.

Madame Klein parle d'un enseignement de LCA au collège, avec le latin prioritaire (origine de la langue, etc...) mais aussi une ouverture sur le grec. Il faudra sans doute abandonner la dissociation latin/grec.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une approche interdisciplinaire des langues anciennes, que de nombreux collègues pratiquent déjà, nous émettons le souhait que soit réaffirmé l'intérêt de la poursuite de l'étude du latin et du grec comme des langues et cultures à part entière, qui fournissent des apports nombreux en rayonnant dans les différentes disciplines.

Nous demandons ensuite des précisions sur l'heure d'initiation au latin en 6<sup>e</sup>. Rien n'a encore été tranché. Pour l'Inspection générale, cette heure devrait être obligatoire pour tous les élèves. Quant à savoir qui l'assurera, il est impossible de garantir qu'elle le soit par un professeur de Lettres classiques dans la mesure où les réalités du terrain doivent être prises en compte. Le latin en 6<sup>e</sup> apporterait une véritable aide en ménageant un pont avec les textes fondateurs entre autres. Mais il reste à voir quelles seraient les modalités de cet enseignement.

Le rapport a été présenté une fois au cabinet avec l'ancien doyen de l'Inspection générale, Ph. Leguillou, une fois à la DGESCO et encore au cabinet en début d'année auprès de J.-Y. Daniel, mais il n'est pas question d'une réforme par morceaux. La place des LCA sera prise en compte dans une réflexion qui englobera collège et lycée, éventuellement l'école primaire. Madame Klein nous informe qu'un groupe national de production de ressources pédagogiques est mis en place actuellement. Il est important, dans la volonté de refonder l'enseignement, de tourner les LCA vers les autres disciplines, en réfléchissant par exemple à des modules « latin-droit », « latin-médecine » auxquels J.-Y. Daniel s'est montré favorable. Monsieur Raucy intervient sur la nécessité de marquer davantage l'interdisciplinarité. Ces réflexions devraient nourrir un colloque, qui aurait lieu au premier trimestre 2014.

À propos de la formation continue des professeurs enfin, nous évoquons les disparités qui existent entre les académies, notamment en ce qui concerne la participation des ARELA aux dispositifs existants. Selon Madame Klein, l'offre de formation est en baisse dans toutes les disciplines. Son développement dépend des choix et des priorités des recteurs.

## 2) A propos du lycée (Véronique Cirefice)

Concernant les propositions du rapport Klein-Soler de 2011, selon C. Klein, le schéma global consiste à « garder un enseignement optionnel ouvert à tous, tout en rénovant la série L ».

Cela consisterait par exemple, pour l'enseignement du grec, qui est davantage suivi par les élèves de la série scientifique que par ceux de la série littéraire, à ouvrir des « modules » orientés vers les sciences dans l'Antiquité (les savants antiques, la médecine, les mathématiques, etc.) et l'histoire des sciences.

En série L, il s'agirait de remplacer l'enseignement de littérature en langue vivante étrangère (2h hebdomadaires instaurées depuis la dernière réforme du lycée) par un cours de littérature antique, dans l'optique du cours de « langue(s) et culture(s) de l'Antiquité » de l'hypokhâgne, orientation elle-même déclinée dans le cadre d'une refonte de l'enseignement au collège, pour assurer une cohérence depuis la 5<sup>e</sup> (voire la 6<sup>e</sup> si le latin y est (ré)introduit) à la Terminale et au-delà en CPGE littéraires. Les langues anciennes sont actuellement le parent pauvre des enseignements de la série L (si l'on compare avec l'offre en langues vivantes ou dans les disciplines artistiques) : il s'agirait de rétablir un « parcours humanités ».

Propositions de C. Klein (refusées par le précédent cabinet) : tout élève de L devrait avoir au moins 1h de langue ancienne hebdomadaire dans le cadre des modules instaurés (compris comme « transversaux » et interdisciplinaires et associant les langues anciennes à d'autres disciplines comme le cinéma, les langues vivantes, les sciences, etc.).

L'inspection Générale constate, mais sans le remettre en cause, le regroupement des options de latin et/ou de grec dans certains établissements, au détriment d'autres, et signale des expérimentations de télé-enseignement (les élèves auxquels ces enseignements à distance sont dispensés étant encadrés par des enseignants qui ne sont pas forcément des « lettres classiques »). Elle souligne que, les contraintes budgétaires étant ce qu'elles sont, toutes les options dites « rares » sont dans la même situation que le latin et le grec.

Sur le problème que constitue la baisse du nombre de candidats aux CAPES de lettres, P. Raucy signale une augmentation en 2013 du nombre de candidats (+ 15.7% en lettres classiques, + 7.8% en lettres modernes par rapport à la session 2012). Diverses causes expliquant la baisse constatée ces dernières années sont avancées (masterisation des concours, formation insuffisante dans le secondaire, taux croissant de débutants dans une, voire deux langues). L'Inspection Générale ne se montre convaincue par aucune de ces raisons.

Les programmes des lycées dans les différentes disciplines seront revus dans les prochaines années, d'ici quatre ou cinq ans, une fois engagées les réformes du collège qui seront mises en place d'ici deux ans. Dans cette perspective, l'IG plaide pour recentrer le contenu sur les « compétences » d'interprétation : lire et interpréter les textes (en privilégiant la lecture cursive), en lien avec les objectifs revus de l'enseignement des langues anciennes au collège. Pour l'instant, il n'est pas prévu de changement pour les épreuves de langue ancienne au baccalauréat.

### 3) Le nouveau CAPES et la question de la formation des enseignants (Marie-Pierre Noël)

Concernant le futur CAPES, Catherine Klein se veut porteuse d'un message rassurant pour la future maquette du CAPES qui devrait être rendue publique très prochainement si les propositions faites par l'Inspection Générale sont adoptées par le MEN. Elle prévoit notamment une fusion des deux CAPES de lettres modernes et de lettres classiques en un seul CAPES Lettres avec deux mentions Lettres modernes et Lettres classiques. Les épreuves seraient plus « disciplinaires » que ne le laisse prévoir le cadrage national, et elles permettraient de contrôler les compétences des candidats en littérature française ainsi qu'en latin et en grec (dans les deux langues et dans la culture antique), tout en respectant les principes de ce dernier : 4 épreuves (2 à l'écrit, 2 à l'oral) à la fin du M1.

L'entretien porte ensuite sur la question du recrutement des enseignants, de leur formation et de la répartition nationale des postes ;

– L'Inspection Générale souligne la fragilité du vivier et le manque de candidats en dépit d'une hausse à la session 2013 apparemment de 15,7%. La responsabilité de la réforme de la mastérisation est discutée ; l'APLAES insiste sur le fait qu'il est difficile de former des étudiants qui sont de plus en plus débutants dans les deux langues anciennes et que les réformes prévues (recrutement des futurs enseignants en M1) ne peuvent qu'aggraver la situation, puisque les professeurs de LC devront avoir complété leur formation dès la fin de la Licence ; par ailleurs, la dimension tridisciplinaire de cette formation divise par trois le temps que tout étudiant peut consacrer à chaque discipline (contrairement par exemple aux étudiants de LM) ; la nécessité d'un travail en amont au lycée est reconnue par l'inspection générale ; Bernard Combeaud mentionne notamment la proposition d'un nouveau préambule aux programmes axé sur les notions de lecture et d'interprétation. Marie-Pierre Noël indique par ailleurs que le public touché par les enseignants dans l'enseignement supérieur dépasse largement les seuls spécialistes de la filière lettres classiques, l'éventail étant bien plus large. Il existe une demande avérée d'enseignements de langues anciennes dans le supérieur, qui fait ressortir la nécessité d'apprentissage de ces langues dès le secondaire. Il est répondu par l'IG que, pour accroître la visibilité de l'ensemble du cursus sur les différents échelons de l'enseignement (secondaire collège, lycée, CPGE et universités), le besoin d'un état des lieux du supérieur se fait nettement ressentir, mais que l'inspection générale n'a pas le pouvoir de s'emparer d'elle-même de la question si elle n'y est pas invitée par le ministère ou les universités. Catherine Klein relève aussi l'intérêt qu'il y aurait à faire le point sur les différentes licences « humanités » qui se sont mises en place ces dernières années en France (Besançon, Rouen, Nanterre, etc.).

– À propos des maquettes liées à la réforme des concours, l'APLAES émet le vœu d'un texte de cadrage pour la mise en place des nouveaux masters MEEF afin de garantir une formation disciplinaire minimale des futurs enseignants sur le plan national ; il faudrait sur ce point et sur d'autres une collaboration plus étroite avec l'inspection générale ; elle souhaiterait également être associée aux manifestations organisées par l'IG concernant l'avenir des langues et littératures anciennes dans le secondaire, avenir qui conditionne celui de ces mêmes disciplines à l'université, mais qui est aussi conditionné par lui, puisque c'est l'université qui assure la formation disciplinaire des futurs enseignants ; Bernard Combeaud répond que cette collaboration dépend du bon vouloir des universitaires et qu'il ne tient qu'aux conseils centraux de faire appel à l'expertise des IG.

– Quoi qu'il en soit, la réforme devrait aboutir à l'unité du corps des professeurs de lettres, même s'il ne s'agit pas de confondre les différentes spécialités. C'est pourquoi L'APLAES déplore que, à cause de la pénurie actuelle de professeurs de Lettres Classiques dans certaines académies, les nouveaux reçus aux concours de recrutement se voient confier

presque exclusivement des services de latin, voire de grec, alors que leur formation inclut aussi la littérature française (dont la maîtrise est contrôlée par des épreuves pourvues de coefficients très forts au CAPES et à l'Agrégation). Qui plus est, cela va à l'encontre de la volonté déclarée de former un seul corps de futurs *professeurs de lettres*. Sur ce point, l'Inspection Générale se déclare pleinement d'accord avec le constat qui est fait et regrette l'infléchissement actuel des missions confiées aux professeurs de lettres classiques, au détriment de leurs compétences et de la richesse de leur formation.

L'entretien s'achève vers 12h45.

## ANNEXE 2

### **Entrevue du 24 janvier 2013 au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et du Ministère de l'Education Nationale (MEN) :

- Daniel Filâtre, Conseiller de Mme Fioraso pour le premier cycle, formation des enseignants, orientation, insertion ;
- Jacques Fontanille, Conseiller sciences humaines et sociales de G. Fioraso ;
- Edouard Leroy, chargé des affaires budgétaires, des questions environnementales et de la formation des maîtres auprès de M. Peillon.

Représentants des sociétés savantes signataires de la lettre du 17 novembre 2012 :

- Véronique Gazeau, Présidente de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement

Supérieur Public (SHMESP) ;

- Anne-Florence Gillard-Estrada, Vice-Présidente aux Formations de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES) ;

- Antonio Gonzales, Président de la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (SOPHAU) ;

- Nicolas Le Roux, Secrétaire Général de l'Association des Historiens Modernistes des Universités Françaises (AHMUF) ;

- Pierre Lurbe, Président de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES) ;

- Nadine Vivier, Présidente de l'Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (AHCESR).

Les représentants ici présents sont mandatés par 25 sociétés savantes, qui représentent environ 15000 collègues de l'ensemble des disciplines du Supérieur.

Les représentants des sociétés savantes saluent tout d'abord la volonté du gouvernement de maintenir des concours nationaux de la fonction publique d'Etat, garants de l'équité du recrutement et du statut de fonctionnaire. Ils font tout d'abord état de leur souhait d'une réforme de la formation des enseignants, mise à mal par la mastérisation, et saluent les efforts pour que soient inclus dans la formation : l'articulation des différentes dimensions du métier (la dimension disciplinaire, didactique, pédagogique, professionnelle, la recherche), la formation continue, ainsi que le numérique ou les langues.

Cependant, la communauté des acteurs universitaires du Supérieur tient, à travers nous, à faire part des interrogations et même des inquiétudes de la communauté universitaire qu'ils représentent. Une de ces inquiétudes porte sur la maquette « générique » des concours, dont plusieurs éléments demandent pour le moins une clarification : il s'agit du cadrage national des formations liées aux métiers, notamment en ce qui concerne les concours du CAPES,

mais aussi du cahier des charges de l'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Dans la maquette « générique » des concours, l'articulation entre les différentes compétences exigées au concours est problématique, et on relève un net déséquilibre au détriment du volet disciplinaire, qui n'apparaît plus que dans une épreuve écrite sur quatre. De même les épreuves d'oral et le cursus M2 tendent à exclure le disciplinaire si nous n'y prenons garde. Il serait en outre plus pertinent d'examiner certaines compétences pendant l'année de stage en alternance en M2, et de ce point de vue, un rééquilibrage des épreuves du concours nous semble nécessaire.

Nous demandons aussi comment les étudiants de M1 vont faire pour acquérir simultanément toutes les compétences indiquées dans la maquette. Nous pointons le problème du poids relatif de ces nouvelles missions (cf. les nombreuses compétences, de a. à f.) par rapport aux savoirs disciplinaires.

Nos interlocuteurs, notamment Daniel Filâtre, nous indiquent d'emblée que le choix fait par les concepteurs de cette réforme est d'offrir **une formation intégrée et non plus séquentielle**, qui intègre donc le concours dans la formation de master. Ce choix part du constat, validé par les enquêtes internationales, que le modèle séquentiel de formation des enseignants a échoué, et qu'il faut lui substituer un modèle intégré. Il s'agit d'un nouveau paradigme, qui aura des conséquences en termes de gouvernance et de coopérations internes. Le choix est de davantage professionnaliser la formation, tout en maintenant une part importante de disciplinaire. Le concours n'est pas une 2<sup>e</sup> certification : le disciplinaire est donc présent dans le Master. **La titularisation des reçus au concours exige l'obtention du master.**

Les épreuves du concours n'ont pas pour fonction d'évaluer toutes les compétences. Les différentes compétences propres à chaque concours, à chaque discipline, seront évaluées dans le Master. Quelques exemples : en langues vivantes, le Master comprendra les différentes compétences (faits de langue, traduction, civilisation, littérature, etc.) ; en Histoire-Géographie, les différentes périodes, etc. ; idem en Lettres Classiques (grec, latin, français, etc.) ou dans toutes les disciplines. Cette formation de master se poursuit donc sur les 4 semestres.

**Il y a donc deux éléments dans la formation des maîtres, évalués séparément : les compétences disciplinaires évaluées dans le master ; et les aptitudes au métier évaluées par le concours, forcément sur une base disciplinaire aussi.**

Le projet de loi aurait pu faire le choix d'un concours sans aucune base disciplinaire mais ce n'est pas le choix qui est fait. Il y a maintien des épreuves disciplinaires, mais qui ne sont pas de même nature. Ce sera un véritable changement de paradigme, notamment pour nos disciplines, qui contenaient une conjonction entre recherche et concours.

Master et concours de l'enseignement sont donc découplés et ce concours doit perturber le moins possible le master. Les étudiants reçus au concours ne sont titularisés qu'à l'issue du Master 2, délivré par l'Université (à nous d'être vigilants sur la qualité de la formation disciplinaire) et cette titularisation ne sera pas automatique, contrairement à la tradition de la fonction publique française. M. Filâtre a donné quatre exemples (un étudiant reçu à tout ; un étudiant qui a le concours et pas le M1= report de stage d'un an pour repasser le M1 ; un étudiant abandonne le MEEF et se réoriente ; un étudiant a le master et repasse le concours).

## **Le concours**

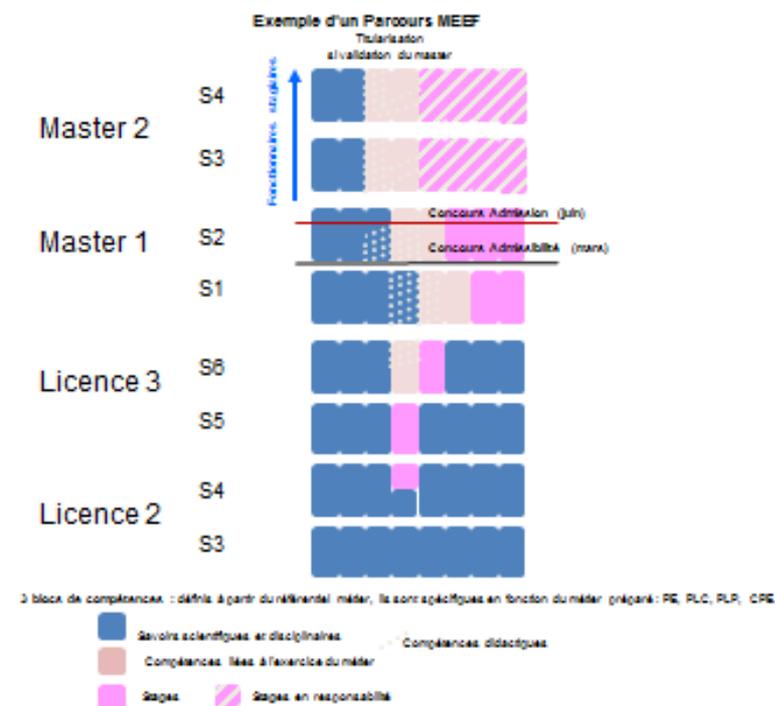
Edouard Leroy insiste sur le fait que le MEN a pour projet que tous les admissibles au concours aient déjà fait un passage dans les classes, ce qui justifie le court stage de S1. Le

choix est celui de recruter les étudiants qui savent mobiliser leurs savoirs pour les transmettre. Ensuite, pendant l'année de M2, les étudiants seront fonctionnaires-stagiaires ; ils auront une année de formation en alternance : stage et formation disciplinaire. Il y aura un accompagnement par l'Université de ces stages. Le modèle en biseau (cf tableau ci-dessous) comporte de l'alternance en M2, mais dès le S2 du Master, on aura des modules avec des praticiens pour préparer les deux épreuves orales du concours axé sur la vérification des gestes professionnels.

**Les Masters** porteront la mention MEEF, et ils comprendront des parcours disciplinaires. Il y aura plusieurs mentions : MEEF PE et MEEF PLC, MEEF PLP. Seuls les parcours seront disciplinaires. Dans le Master MEEF, il y aura 5 blocs de compétences à articuler entre elles :

- les savoirs disciplinaires
- les savoirs didactiques liés à la discipline
- la recherche, sachant qu'il ne s'agit pas d'un master à finalité doctorat : par exemple, une dimension disciplinaire, dont la finalité est l'enseignement ; ou une dimension épistémologique, cognitive (les théories sur les troubles de l'apprentissage...), la pédagogie, les sciences de l'apprentissage...
- compétence sur l'exercice du métier en situation, sur la gestion des conflits, les relations entre sexe, etc.
- les situations de stage, les situations en observation, les retours sur pratique...

Formation des enseignants- Exemple de progression



**Le projet de loi pour la refondation de l'École confie à l'université la responsabilité de la nouvelle formation des enseignants**, qui repose sur la mise en place, dès la rentrée 2013, de masters, mention « Enseignement, éducation, formation » (MEEF), organisés par de nouvelles composantes universitaires, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Ces ESPE ne seront absolument pas la continuation des IUFM. Il doit y avoir une seule ESPE par académie.

Les ESPE seront formées par des équipes comprenant toutes les catégories de personnels intervenant dans la formation. Ce sont donc **les personnels des futures ESPE qui vont écrire les maquettes. Devront apparaître dans le projet : les universitaires ; les didacticiens et personnels d'IUFM ; les praticiens de l'enseignement scolaire**. Le recteur organise, en tant que représentant de l'Etat, la procédure de préparation des maquettes, mais ce sont les Universités qui écrivent le projet. Tous les personnels doivent l'investir, et il y aura un cadrage national, sous forme d'arrêté, qui va se décliner par mention, avec un modèle type par parcours (qui sera préparé par la DGSIP, la DGESCO). Le modèle d'accréditation sera souple, mais le cadrage national indicatif, plus précis.

L'accréditation de l'ESPE est bâtie sur un projet collectif ; elle ne sera en aucun cas accordée si le projet est porté par une UFR seulement, ou un IUFM seul. Le projet d'accréditation doit se faire sur un modèle coopératif. La procédure d'accréditation sera observée de près, (voir le calendrier ci-dessous) ; un groupe technique dédié est également installé au MEN pour aider les universités, leurs équipes pédagogiques et les rectorats, comme l'indique un accord entre le MEN, le MESR et la CPU (voir leurs sites). On vise une mise en place progressive jusqu'à 2015.

L'arrêté d'accréditation se fera par académie, donc il y aura 30 arrêtés, dans un cadre national; toutes les accréditations ne se feront pas en même temps. L'article spécial sur cette composante (l'ESPE) sera inclus dans le Code de l'Education.

Le projet de loi indiquera que les directeurs des ESPE sont nommés par le MEN et le MESR, sur proposition du conseil d'Ecole, qui comprendra tous les membres de la composante ESPE : en partie des membres élus, en partie de membres choisis par le recteur.

Pdf du calendrier: [http://cache.media.education.gouv.fr/file/01\\_Janvier/50/9/CPU-calendrier\\_239509.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/01_Janvier/50/9/CPU-calendrier_239509.pdf)

L'agrégation ne change pas pour le moment, elle garde sa formation professionnelle post-recrutement.

En conclusion, nos interlocuteurs ont insisté sur la confiance faite à l'université pour organiser le recrutement des enseignants. Les universitaires doivent s'emparer du problème, ie. avoir une réflexion sur l'ensemble de leur filière et construire un projet d'ESPE en concertation avec les autres partenaires.

Sur le détail du périmètre des concours et leurs contenus, Daniel Filâtre nous renvoie vers l'Inspection Générale et à la DGRH, et plus particulièrement aux inspecteurs généraux présidents des jurys qui rédigent les cadrages des CAPES, et nous encourage à faire remonter nos questions via le MESR.

Au terme d'un échange de 3 heures, Daniel Filâtre se dit prêt à nous rencontrer à nouveau, à notre demande.

## ANNEXE 3

### Forum des sociétés savantes, motion du 15 février 2013

Dans le contexte actuel, marqué par la mise en place de réformes touchant à la fois à la formation des enseignants et aux conditions d'initiation à la recherche, les associations qui représentent la communauté des enseignants-chercheurs et enseignants impliqués dans la formation des futurs professeurs souhaitent faire part de leur inquiétude. Conscientes de l'importance de mener à bien la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, en particulier dans un contexte de chute des effectifs par rapport au nombre de postes à pourvoir, elles ont examiné les projets en cours ainsi que les effectifs des étudiants en masters enseignement et des candidats aux concours. Nos associations regrettent la précipitation et la confusion dans laquelle la réflexion est menée, et l'effet démobilisateur ainsi produit sur les formateurs et sur les étudiants.

Par conséquent, elles souhaitent attirer l'attention sur les points suivants:

- La formation au métier d'enseignant exige aussi la présence d'un socle disciplinaire académique fort, qui permette aux enseignants de demain de maîtriser pleinement les connaissances nécessaires à l'exercice de leur métier. Cette formation disciplinaire ne doit pas occuper une part réduite, ni en amont, ni en aval : en amont, par l'introduction d'une licence trop généraliste ; en aval, par une redéfinition du master et du CAPES qui minore la spécialité disciplinaire. Les masters et les concours doivent donc faire une part importante aux savoirs disciplinaires fondamentaux de spécialité.
- La maquette générique des épreuves écrites et orales du concours en M1 doit le garantir, et ne doit pas, comme le projet le laisse penser, donner une part disproportionnée aux compétences dites «professionnelles», qui sont pourtant, de manière contradictoire, bien indiquées comme étant «en cours d'acquisition». Les «gestes professionnels» doivent faire l'objet d'un véritable stage, avec une pratique de classe encadrée, comme prévu en M2, après le concours, et être évalués à ce stade.
- Le Master doit préserver un équilibre nécessaire à l'acquisition des connaissances et compétences. Le projet présente un déséquilibre évident entre un M1, qui serait considérablement alourdi par le système dit «intégré», où les candidats devraient préparer les modules du master, effectuer un stage et réussir le concours, et un M2 presque entièrement consacré à un stage, sans véritable adossement à la recherche fondamentale et avec une préparation disciplinaire académique insuffisante.
- Les réformes en cours doivent préserver les liens entre Master MEEF et Master Recherche, tout divorce entre les deux ferait courir d'une part un risque d'appauvrissement disciplinaire académique, d'autre part un risque de tarissement du vivier de chercheurs, dont la France a particulièrement besoin. De plus, ce divorce entre les deux types de master serait de nature à limiter les possibilités d'évolution de carrière des enseignants.
- La mention «MEEF» des nouveaux masters doit conserver un ancrage disciplinaire académique porteur de contenu, afin de garder une lisibilité pour les étudiants.
- L'accréditation des ESPE doit conserver un équilibre dans la répartition territoriale des formations, dont l'impact est clair sur le vivier des candidats, sur les formations initiales, et sur la pluridisciplinarité des sites, à la fois pour la formation et pour la recherche. Une réflexion sur les ESPE doit être en outre engagée afin que les différentes composantes de l'université restent pleinement associées à la formation des enseignants par leur présence dans les jurys et par la détermination des modalités de contrôle des connaissances.

Par conséquent, nous demandons que nos associations soient pleinement, et sans attendre, associées à l'élaboration des contenus et à la pondération des blocs du cadre national du master.

Le 15 février 2013

Les signataires:

1. Association des Etudes grecques
2. Association Française des Catalanistes
3. Association Française d'Etudes Américaines
4. Association Française de Mécanique
5. Association Française des Russisants
6. Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur
7. Association des Historiens modernistes des Universités françaises (AHMUF)
8. Association des Historiens contemporanéistes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
9. Association des Médiévistes Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
10. Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie
11. Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur
12. Association des professeurs de musique et de musicologie de l'enseignement supérieur
13. Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
14. Coordination Nationale des Associations Régionales d'Enseignants de Langues Anciennes
15. Société des Etudes latines
16. Société des Hispanistes français
17. Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public
18. Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur
19. Société des langues et littératures médiévales d'oc et d'oïl
20. Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université
21. Société Française d'Etude du XVIII<sup>e</sup> siècle
22. Société Française des Etudes Japonaises
23. Société Française d'Etude du Seizième Siècle
24. Société Française de Littérature Générale et Comparée
25. Société Française Shakespeare

## ANNEXE 4

### Propositions communes au MEN (audience du 26 mars 2013)

CNARELA Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes : Sylvie Pédroaréna, Hélène Frangoulis

APLAES Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur : Marie-Pierre Noël

APFLA-CPL Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes des Classes Préparatoires Littéraires : Véronique Cirefice

**Objet de notre visite :** nos trois associations, représentatives des différents niveaux d'enseignement (collège, lycée, classes préparatoires aux grandes écoles, université) souhaitent faire des propositions concernant l'enseignement du français et des langues, littératures et civilisations anciennes sur l'ensemble du cursus, qui doit être pensé de façon cohérente. Elles s'appuient notamment sur les propositions de deux rapports :

- **Rapport n° 2011-098** \_ août 2011 : rapport Klein/Soler

- Document de travail (Centre d'analyses stratégiques) : « Les humanités au cœur de l'excellence scolaire et professionnelle. » Pistes pour l'enseignement des langues, de la culture et de la réception de l'Antiquité. Jean-François Pradeau N° 2013-02, février 2013

[http://www.strategie.gouv.fr/system/files/130220\\_-\\_humanites-dt-v\\_finaleval\\_le\\_25-02.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/system/files/130220_-_humanites-dt-v_finaleval_le_25-02.pdf)

#### Constat :

- a) **Concernant les langues anciennes :** d'une part, une demande bien réelle des familles, mais une difficulté de plus en plus grande à faire respecter les horaires légaux au collège et au lycée (questions budgétaires). La langue ancienne est une variable d'ajustement dans les DHG.

De moins en moins de candidats au CAPES de LC.

b) **Concernant le français :** il est de moins en moins maîtrisé par les élèves. Or, on sait l'importance de l'étymologie pour l'orthographe, et de la connaissance des mécanismes linguistiques pour la maîtrise de la syntaxe. Quelle que soit leur classe sociale, mais a fortiori quand ils arrivent de milieux moins favorisés, les élèves sont sérieusement handicapés dans leurs études.

La réforme de la filière littéraire au lycée est un échec : au lieu de renforcer l'attractivité de la filière, elle l'a diminuée.

c) **Parallèlement, une reconnaissance de + en + grande de l'importance des humanités** dans la formation de l'individu et même pour le milieu professionnel (rapport n°2). La création de la BEL en CPGE littéraires, où une langue ancienne est obligatoire, a renforcé « l'attractivité » des étudiants littéraires auprès des grandes écoles – y compris de commerce. À l'université, nombre d'étudiants qui n'ont pu suivre une formation en langue ancienne au collège et/ou au lycée s'inscrivent aux cours de langues, de littératures et de civilisations grecques et latines offerts aux non-spécialistes.

## **Propositions :**

### **1) Pour le collège**

-**instaurer en 6° une heure obligatoire de latin assurée par un professeur de Lettres Classiques.** Dans le prolongement de ce que préconise le rapport Klein/Soler, il s'agirait d'orienter le latin en 6° vers l'amélioration des acquisitions linguistiques en français : cet enseignement ne doit plus être élitiste, réservé à quelques-uns.

- L'enseignement du latin **serait de 2 heures en 5°.** S'y ajouterait un volet culturel.

-donner la possibilité de commencer l'apprentissage du latin et/ou du grec en 4° et en 3° à raison de 3 h par semaine.

Parallèlement, nous demandons **une circulaire émanant du Ministère et adressée à tous les recteurs et principaux de collège,** leur demandant :

-de faire respecter les horaires officiels des langues anciennes

-de ne pas empêcher les élèves de 4° et de 3° des classes internationales d'étudier une langue ancienne en plus de leurs langues vivantes.

Nous demandons de plus que les élèves qui suivent en Troisième les deux options, latin et grec, puissent cumuler les points obtenus pour le DNB.

### **2) Pour le lycée**

Nous demandons que soient prises **de manière urgente les mesures suivantes :**

-autoriser les élèves de Terminale littéraire à présenter l'épreuve orale facultative de langue ancienne s'ils composent également en épreuve de spécialité, car ce cumul est possible dans d'autres disciplines.

-modifier le logiciel AFFELNET qui ne prend toujours pas en compte les options facultatives.

-les langues anciennes doivent donner droit à dérogation, comme c'est le cas pour d'autres enseignements.

- Parallèlement, nous demandons **une circulaire émanant du Ministère et adressée à tous les recteurs et proviseurs de lycée,** leur demandant de faire respecter les horaires officiels des langues anciennes.

### **Propositions pour recréer une véritable filière littéraire attractive :**

- Rétablir en classe de Seconde la cinquième heure d'enseignement de tronc commun en français qu'a fait disparaître la réforme.

- **Rendre obligatoire une langue ancienne dans la filière littéraire.** L'argument consistant à dire que la langue ancienne n'est pas suffisamment attractive et détournerait les élèves de la filière littéraire ne vaut pas : l'exemple des CPGE littéraires prouve que l'obligation d'étudier une langue ancienne n'a pas détourné les étudiants de cette voie. Le rapport n°2 estime que cela rendrait à la filière littéraire sa cohérence et en ferait « un parcours d'excellence attractif » (p.14). Il faudrait songer à y ajouter d'autres enseignements (droit, histoire moderne, mathématiques).

- Rétablir les conditions pour que l'apprentissage conjoint du latin et du grec soit à nouveau possible.

Enfin, pour que l'enseignement des langues anciennes puisse être ouvert à tous, nous demandons que les élèves inscrits au baccalauréat en série technologique soient à nouveau autorisés à présenter une épreuve facultative de langue ancienne.

### 3) Pour l'université

**Il nous semble nécessaire de remettre les langues et les littératures anciennes au cœur de la formation universitaire** car le public concerné par les langues anciennes dans l'enseignement supérieur dépasse largement les seuls spécialistes de la filière lettres classiques (lettres modernes, histoire, philosophie, langues romanes...). Pour cela, nous demandons **qu'une lettre soit adressée par le Ministère à tous les présidents d'université** afin de les sensibiliser à cette question.

**En ce qui concerne les futurs masters MEEF, nous demandons que soit prise en compte la spécificité de la formation en Lettres Classiques.** Il s'agit d'une formation trivale, dans laquelle les étudiants doivent maîtriser trois langues, trois civilisations et trois littératures en débutant souvent le grec, voire aussi le latin à l'université. Cette formation doit donc se poursuivre, au-delà de la Licence, en Master. Or, si l'on divise par trois la part du disciplinaire dans les Masters MEEF, on réduit à presque rien les heures consacrées à chaque discipline, ce qui risque d'entraîner une baisse de niveau des futurs enseignants de lettres classiques, préjudiciable aux élèves. **Pour la même raison, dans le futur CAPES de Lettres,** nous demandons que l'évaluation des compétences disciplinaires ne soit pas sacrifiée au profit de la seule évaluation des compétences pédagogiques. Il convient que les futurs professeurs de Lettres Classiques soient compétents dans leurs 3 disciplines de formation, le français, le latin et le grec, afin qu'ils puissent les enseigner toutes les trois. Nous nous inquiétons aussi de la création d'un CAPES unique de Lettres avec des options : y aura-t-il un quota pour chaque option ? Comment le concours unique permettra-t-il d'assurer la présence d'un professeur de Lettres classiques dans chaque établissement ?

Nous demandons également que la formation continue destinée aux professeurs de Lettres Classiques soit développée, car elle est insuffisante, voire complètement absente dans certaines académies.

**En conclusion,** nous souhaiterions que le Ministère affiche officiellement l'importance de la présence des langues et littératures anciennes au cœur de l'enseignement. Cet affichage est essentiel car il s'agit, actuellement, de disciplines exclusivement optionnelles dont la présence dans les établissements, à tous les niveaux, dépend de la volonté de ceux qui les dirigent. Une communication faite auprès des principaux, des proviseurs, des recteurs et des présidents d'université nous semble donc indispensable. Mais il faudrait également veiller aux nominations futures d'Inspecteurs Généraux. À l'heure actuelle, les Inspecteurs Généraux de lettres Modernes sont, de très loin, les plus nombreux. Il serait très souhaitable que soient nommés des Inspecteurs Généraux de Lettres Classiques - qui sont, par définition, ceux qui connaissent le mieux les langues et littératures anciennes - ainsi que des IPR de la même discipline.

## **IV. Congrès d'Aix-Marseille**

Nous faisons figurer dans ce bulletin le programme du très beau congrès qui s'est déroulé à Aix-Marseille il y a quelques jours, avant de revenir dans le prochain numéro sur son déroulement et le contenu des débats. Nous remercions chaleureusement au passage Emmanuèle Caire et Gaëlle Viard pour leur accueil et pour l'organisation de ces belles journées.



## XLVI<sup>e</sup> congrès l'APLAES

(Association des professeurs de langues anciennes  
de l'enseignement supérieur)

# Programme **Marseille en Méditerranée**

Échanges économiques et  
culturels de la ville grecque  
à la ville médiévale

Vendredi 31 mai  
samedi 1er et dimanche 2 juin



Maison méditerranéenne  
des sciences de l'homme  
Salle Georges Duby  
Aix-en-Provence



TEXTES ET DOCUMENTS  
DE LA MÉDITERRANÉE  
ANTIQUE ET MÉDIÉVALE

Congrès organisé par le Centre Paul-Albert Février (AMU/CNRS)

V e n d r e d i 3 1 m a i 2 0 1 3

Journée scientifique - Salle Georges Duby



**9h** | Accueil des participants à la MMSH

**9h30** | Allocutions inaugurales. Présentation du colloque « Marseille en Méditerranée, échanges économiques et culturels de la ville grecque à la ville médiévale »

**10h** | Le trésor des Marseillais à Delphes - [Antoine Hermary](#)

**10h30** | Marseille et les populations indigènes - [Sophie Bouffier](#)

**11h-11h15** | Discussion

**11h15** | Marseille et les Punique - [Patrick Voisin](#)

**11h45** | Marseille à l'époque romaine - [Elena Torregaray](#)

**12h15** | Discussion autour des communications

**12h30** | Déjeuner à la cafétéria de la MMSH

**13h30** | Visite de la Bibliothèque d'antiquité d'Aix

**14h** | Découverte de la basilique de la rue Malaval - [Manuel Moliner](#)

**14h30** | Le style pisan de l'incarnation et l'indiction de Gênes entre Marseille, Rome et la Toscane - [Enrica Salvatori](#)

**15h** | Discussion autour des communications

**15h15** | Marseille et l'échange (XII<sup>e</sup> –XV<sup>e</sup> s.) - [Thierry Pécout](#)

**15h45** | Genova e Marsiglia : un confronto sul mare (secoli XII-XIII) - [Sandra Origone](#)

**16h15** | Discussion autour des communications

**Vers 16h30** | Départ pour le centre d'Aix en bus

Visite : cathédrale et baptistère avec un conférencier & tour de ville

**Vers 20h/20h30** | Dîner (*optionnel*) : restaurant « Le divan d'Antioche »



**9h** | Accueil des participants à la MMSH

**9h15** | Rapport moral

**9h45** | Rapport financier

**10h** | Interventions de l'Inspection générale et des Sociétés amies

**10h30** | Pause

**11h** | Table ronde : la situation des langues anciennes en France et en Europe

**12h30** | Déjeuner à la cafétéria de la MMSH

**14h** | Débat interne assemblée générale

**15h** | Élection du bureau et vote des motions

**16h** | Réunion du bureau

**16h30** | Départ pour le centre d'Aix-en-Pce en bus

**17h** | Réception à la Mairie d'Aix

**Vers 18h15** | Promenade commentée dans le quartier Mazarin

**20h30** | Banquet (*optionnel*) : brasserie Léopold

***Légendes des photos***

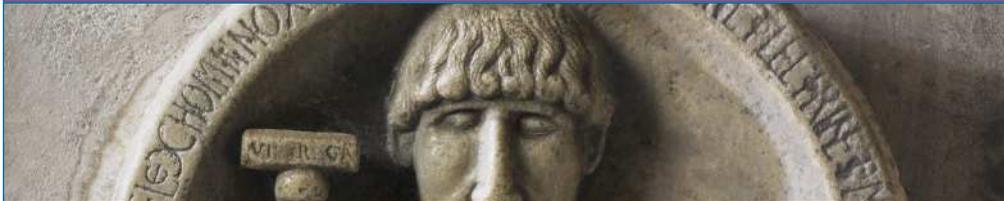
*Pages 1 et 2, Trésor des marseillais, Christine Durand - Centre Camille Jullian*

*Page 3, Cloître de la cathédrale Saint-Sauveur, Aix-en Pce, Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée*

*Page 4, pierre tombale d'Isarn, abbaye Saint-Victor, Marseille, Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée*

Dimanche 2 juin 2013

Journée culturelle (optionnelle) : excursion à Marseille



**9h** | Départ d'Aix-en-Provence en autocar pour Marseille

**10h** | Visite du musée d'archéologie méditerranéenne (La Vieille Charité), avec un guide-conférencier

**12h** | Déjeuner au restaurant « Le chalet » qui surplombe l'entrée du port de Marseille

**14h - 15h30** | Visite de l'Abbaye Saint-Victor avec Michel Fixot, professeur émérite (Aix-Marseille Université)

*Retour à la gare TGV d'Aix-en-Provence aux alentours de 17h*

Intervenants - Journée scientifique

- **Sophie Bouffier** : professeur d'histoire grecque occidentale, Aix-Marseille université / Centre Camille Jullian
- **Antoine Hermary** : professeur d'archéologie grecque, Aix-Marseille université / Centre Camille Jullian
- **Manuel Moliner** : archéologue de la ville de Marseille, chercheur associé au Centre Camille Jullian
- **Sandra Origone** : professeur d'histoire, université de Gêne
- **Thierry Pécout** : professeur d'histoire du Moyen Âge, université Jean Monnet (Saint-Étienne)
- **Enrica Salvatori** : professeur d'histoire médiévale, université de Pise
- **Elena Torregaray** : professeur d'histoire, université du Pays Basque
- **Patrick Voisin** : professeur de chaire supérieure, littérature française et lettres latines en khâgne et hypokhâgne, (Pau)

#### CONTACTS

Emmanuèle Caire  
emmanuele.caire@free.fr  
Gaëlle Viard  
gaelle.viard@dbmail.com

## V. Les enseignants de langues anciennes (enseignement supérieur)

Nous publions à nouveau la liste des enseignants de langues anciennes de l'enseignement supérieur. Nous remercions chaleureusement tous les secrétaires de section qui ont bien voulu collaborer à cette mise à jour pour que cette liste soit un état des lieux proche de la réalité.

Lorsque nous disposons de l'information, les professeurs émérites sont présentés en premier, avant les professeurs en exercice ; puis figurent les maîtres de conférences ; enfin les PRAG/PRCE. On trouvera également les ATER et allocataires qui cotisent à l'APLAES, ainsi que les collègues de CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles) qui cotisent également à l'APLAES. Nous avons également indiqué la discipline, mais pas l'adresse électronique, pour des raisons de confidentialité. Ces adresses nous sont cependant fort utiles à usage interne, notamment pour l'établissement de nos listes de diffusion. L'ENS Ulm et l'EPHE sont données sous Paris, l'ENS LSH sous Lyon.

Si vous souhaitez apporter des modifications à cette liste, merci de bien vouloir les signaler aux secrétaires de section qui les transmettront.

### —AIX-MARSEILLE

Adresse postale : Université d'Aix-Marseille I  
Département des Sciences de l'Antiquité  
Maison méditerranéenne des Sciences de l'homme  
5, rue du Château de l'Horloge  
BP 647  
13 094 Aix-en-Provence Cedex

#### Enseignants :

Anne Balansard	PR	grec
Pascal Boulhol	PR	latin
Sylvain Broquet	PR	litt. comp.
Emmanuèle Caire	PR	grec
Jean-Louis Charlet	PR	latin
Anne-Marie Bernardi	MCF	grec
Valérie Bonet	MCF	latin
Christian Boudignon	MCF	grec
Béatrice Charlet-Mesdjian	MCF	latin
Pedro Duarte	MCF	latin
Marie Guérin-Beauvois	MCF	latin
Pierluigi Lanfranchi	MCF	hellénisme et judaïsme
Frédéric Trajber	MCF	grec
Gaëlle Viard	MCF	latin
Camille Gerzaguet	ATER	latin
Mathilde Carrive	ATER	
Gaëlle Jouve	AM	
Théodossios Polychronis:	AM	
Cécile Durvy	PRAG	Lettres Class.

### —AMIENS

Adresse postale : Université de Picardie  
Campus Universitaire  
Chemin du Thil  
80 044 Amiens Cedex

#### Enseignants :

Danièle Aubriot	PR émérite	grec
Michel Perrin	PR émérite	latin
Laurence Boulègue	PR	latin
Monique Crampon	PR	latin
Sylvie Perceau	MCF	grec
Olivier Szerwiniack	MCF	latin

### —ANGERS

Adresse postale : Université d'Angers  
Faculté des Lettres  
11, boulevard Lavoisier  
49 045 Angers Cedex

#### Enseignants :

Blandine Colot	MCF	latin
Laurent Gourmelen	MCF HDR	grec
Emmanuelle Raymond	MCF	latin
Dominique Longrée	MCF	latin
Laurence Teyssandier	PRAG	latin/grec
Christine Von Brandis	CPGE	latin

(en poste à l'Université de Liège)

### —ANTILLES

- Guadeloupe :

Jean-Louis Colle	CPGE	latin
Franck Collin	MCF	latin / grec
Claude Eluther	CPGE	latin / grec
Françoise Titéca-Beauport	CPGE	grec

### —ARTOIS

Adresse postale : Université d'Artois  
UFR de Lettres et Arts  
9, rue du Temple  
BP 10665  
62 030 Arras Cedex

#### Enseignants :

Jean-Marc Vercruyse	MCF	latin
Valérie Faranton	PRAG	latin
Bernard Crombet	PRAG (retraité)	latin

## —AVIGNON

Adresse postale : Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
74, rue Louis Pasteur  
case 17  
84 029 Avignon Cedex 1

### Enseignants :

Sylvie Charrier	MCF	latin
Bernard Mezzadri	MCF	latin
Françoise Frémont-Vergobbi	PRAG	latin/lettres

## —BESANÇON (FRANCHE-COMTÉ)

Adresse postale : Université de Franche-Comté  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
30, rue Mégevand  
25 030 Besançon

### Enseignants :

Michel Fartzoff	PR	grec
Marie-Rose Guelfucci	PR	grec
Jean-Yves Guillaumin	PR	latin
Bruno Poulle	PR	latin
Claude Brunet	MCF	ling.
Sylvie David	MCF	grec
Thomas Guard	MCF	latin
Claire Poulle-Muckensturm	MCF	grec
Catherine Sensal	MCF	latin
Djibril Agne	ATER	latin

## —BORDEAUX

Adresse postale : Université Michel de Montaigne (Bordeaux III)  
UFR Humanités  
Département des Lettres  
Domaine Universitaire  
33 607 Pessac Cedex

### Enseignants :

Patrice Cambronne	PR émérite	latin
Lucienne Deschamps	PR émérite	latin
Olivier Devillers	PR	latin
Valérie Fromentin	PR	grec
Sophie Gotteland	PR	grec
Frédéric Lambert	PR	grec/ling. gén.
Gauthier Liberman	PR	latin
Renaud Robert	PR	latin
Anne Bajard	MCF	latin
Anne-Isabelle Bouton-Touboulic	MCF	latin
Catherine Broc-Schmezer	MCF	grec
Armelle Deschard	MCF	latin
Guillaume Flamerie de Lachapelle	MCF	latin
Laurent Gavaille	MCF	latin
Melina Makinson-Lévy	MCF	grec
Nicole Méthy	MCF	latin
Géraldine Puccini-Delbey	MCF	latin
Jean Yvonneau	MCF	grec

Françoise Jourdan CPGE latin  
Laurence Daniel chargé de cours

### —BREST

Adresse postale : Faculté des Lettres et Sciences humaines Victor Segalen  
UBO  
20, rue Dusquesne  
29 200 Brest

#### Enseignants :

Marie-Thérèse Cam	PR	latin
Benoît Jeanjean	PR	latin
Estelle Bedon	MCF	latin
Dimitri Kasprzyck	MCF	grec
Laurence Dalmon	PRAG	latin/grec
Pierre Lefèvre	PRAG (retraité)	latin/grec
Joël Robin	CPGE	

### —CAEN

Adresse postale : Université de Caen  
UFR des Sciences de l'Homme  
Esplanade de la Paix  
14 032 Caen Cedex

#### Enseignants :

Philippe Fleury	PR	latin
Catherine Jacquemard	PR	latin
Corinne Jouanno	PR	grec
Marie-Agnès Avenel	MCF	latin
Olivier Desbordes	MCF	latin
Christine Dumas-Reungoat	MCF	grec
Caroline Février	MCF	latin
Antoine Foucher	MCF	latin
Brigitte Gauvin	MCF	latin
Nicole Guilleux	MCF	ling. gr.
Françoise Lecocq	MCF	latin
Luciana Romeri-Veloso	MCF	grec

### —CHAMBÉRY

Adresse postale : Université des Pays de Savoie  
UFR de Lettres  
BP 1104  
73 011 Chambéry

#### Enseignants :

Dominique Goguy	MCF	latin
Olivier Cosma	PRAG	latin/grec

### —CLERMONT-FERRAND

Adresse postale : Université Clermont-Ferrand II  
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines  
29, boulevard Gergovia

63 037 Clermont-Ferrand Cedex

Enseignants :

Colette Bodelot	PR	latin
Micheline Decorps	PR	grec
Rémy Poignault	PR	latin
Jean-Pierre de Giorgio	MCF	latin
Sandrine Dubel	MCF	grec
Anne-Marie Favreau	MCF	grec
Annick Stoehr-Monjou	MCF	latin
Hélène Vial	MCF	latin

—**DIJON**

Adresse postale : Université de Bourgogne  
UFR Lettres et Philosophie  
2, boulevard Gabriel  
21 000 Dijon

Enseignants :

Nicole Fick	PR émérite	latin
Guillaume Bonnet	PR	ling. anc.
Sylvie Laigneau-Fontaine	PR	latin
Estelle Oudot	PR	grec
Stéphane Ratti	PR	latin
Christina Filoche	MCF	latin
Muriel Labonnelie-Pardon	MCF	latin
Fabrice Poli	MCF	latin/ling.
Laurent Leidwanger	PRAG	grec
Mathieu Ferrand	ATER	latin

—**GRENOBLE**

Adresse postale : Université Stendhal (Grenoble III)  
UFR de Lettres et Arts  
Domaine universitaire  
1 180 avenue Centrale, BP 25  
38 040 Grenoble cedex

Enseignants :

Benoît Gain	PR émérite	latin
Isabelle Cogitore	PR	latin
Martine Furno	PR	latin
Françoise Létoublon	PR	grec
Sabine Luciani	PR	latin
Sophie Aubert	MCF	latin
Malika Bastin-Hammou	MCF	grec
Laurence Gosserez	MCF HDR	latin
Frédéric Junqua	MCF	grec/latin
Laurence Vianès	MCF	grec
Nicolas Boulic	PRAG	latin
Magdeleine Clo	DC	latin

## —LE MANS

Adresse postale : Université du Maine  
UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Avenue Olivier Messiaen  
72 085 Le Mans Cedex 09

### Enseignants :

Thierry Barbaud	MCF	latin
Sylvie Labarre	MCF	latin
Sophie Jouanno	PRAG	lettres

## —LILLE

Adresse postale : Université Charles de Gaulle - Lille III  
UFR Langues et Cultures antiques  
BP 149  
59 653 Villeneuve d'Ascq Cedex

### Enseignants :

Philippe Rousseau	PR émérite	grec
Marc Baratin	PR	latin
Fabienne Blaise	PR	grec
Alain Deremetz	PR	latin
Jacqueline Fabre-Serris	PR	latin
Jean-Christophe Jolivet	PR	latin
Charalambos Orfanos	PR	grec
Ruth Webb	PR	grec
Sébastien Barbara	MCF	latin
Marie-Odile Bruhat	MCF	latin
Séverine Clément-Tarantino	MCF	latin
Anne de Crémoux	MCF	grec
Séverine Issaeva	MCF	latin
Florence Klein	MCF	latin
Eric Lhôte	MCF	grec
Robin Glinatsis	ATER	latin
Aurélié Wach	ATER	grec

## —LIMOGES

Adresse postale : UFR des Lettres et Sciences humaines  
39<sup>E</sup>, rue Camille Guérin  
87 036 Limoges Cedex

### Enseignants :

Robert Bedon	PR émérite	latin
Claude Rambaux	PR émérite	latin
Jean-Pierre Levet	PR	grec
Yves Liébert	PR	latin
Laurence Brottier	MCF	grec
Romain Garnier	MCF	phil. lat.
Bernadette Morin	MCF	grec
Laurence Pradelle	MCF	latin
Jean-François Tardien	CPGE	

## —ENS DE LYON

### Adresse postale :

ENS de Lyon  
15, parvis René Descartes  
69 007 Lyon

### Enseignants :

Christophe Cusset	PR	grec
Gisèle Besson	MCF	latin
Bénédicte Delignon	MCF	latin
Nadine Le Meur-Weissman	MCF	grec
Gérard Salamon	MCF	latin
Anne-Marie Gonidou	PRAG	grec
Marie Dallies	ATER	latin
Fanny Levin	ATER	latin
Nathalie Lhostis	ATER	latin/grec
Jérôme Bastick	DC	grec
Claire Vieilleville	DC	grec
Hamidou Richer	DC	grec
Maëlys Blandent	Agr. Rép.	latin

## —LYON II

### Adresse postale :

Université Lumière Lyon II  
Faculté LESLA  
18, quai Claude Bernard  
69 365 Lyon Cedex 07

### Enseignants :

Louis Basset	PR émérite	grec (ling.)
Frédérique Biville	PR émérite	latin (ling.)
Isabelle Boehm	PR	grec (ling.)
Michèle Brunet	PR	litt. épigr. gr.
Alessandro Garcea	PR	latin (ling.)
Paul Mattéi	PR	latin
Jean Schneider	PR	grec
Pascale Brillet-Dubois	MCF	grec
Anne Fraisse	MCF	latin
Jean Hadas-Lebel	MCF	latin
Marie-Karine Lhommé	MCF	latin
Daniel Vallat	MCF	latin/grec
Gilles Van Heems	MCF	latin
Julie Damaggio	AMN	latin
Pierre Diouf	DC	grec
Marie Pauliat	DC	latin

### —LYON III

Adresse postale : Université Jean Moulin  
Faculté des Lettres et Civilisations  
7, rue Chevreul  
69 362 Lyon Cedex 07

#### Enseignants :

Bruno Bureau	PR	latin
Christian Nicolas	PR	latin
Marine Brétin-Chabrol	MCF	latin
Pascale Giovannelli-Jouanna	MCF	grec
Benjamin Goldlust	MCF	latin
Laure Hermand-Schebat	MCF	latin
Marie Ledentu	MCF	latin
Pascal Luccioni	MCF	grec
Hélène Olivier	MCF	grec
Pascale Paré-Rey	MCF	latin
Marie Formarier	ATER	latin
Anne-Sophie Noël	ATER	grec

### —METZ

Adresse postale : Université de Lorraine - Metz  
UFR Lettres et Langues  
Île du Saulcy  
57 045 Metz Cedex 01

#### Enseignants :

Jean-Frédéric Chevalier	PR	latin
Agnès Bastit-Kalinowska	MCF	latin-grec
Laurence Beck-Chauvard	MCF	latin
Monique Bile	MCF	ling. anc.
Jacques Elfassi	MCF	latin

### —MONTPELLIER

Adresse postale : Université Paul-Valéry  
Montpellier III  
Route de Mende  
34199 MONTPELLIER CEDEX 5

#### Enseignants :

Jean Daude	PR émérite	latin
Paul M. Martin	PR émérite	latin
Antoinette Novara	PR émérite	latin
Pierre Sauzeau	PR émérite	grec
Bernard Schouler	PR émérite	grec
Jean-Noël Michaud	MCF retraité	latin
Béatrice Bakhouché	PR	latin
Anne Fraisse	PR	latin
Pierre-Louis Malosse	PR	grec
Jean Meyers	PR	latin
Marie-Pierre Noël	PR	grec

Brigitte Perez-Jean	PR	grec
Jean-François Thomas	PR	latin
Isabelle David	MCF	latin
Marie-Françoise Delpeyroux	MCF	latin
Julien du Bouchet	MCF	grec
Laure Échalier	MCF	latin
Aline Estèves	MCF	latin
Fabrice Galtier	MCF	latin
Charles Guérin	MCF	latin
Jérôme Lagouanère	MCF	latin
Flore Kimmel	MCF	grec
Philippe Le Moigne	MCF	grec
Hélène Normand	AMN	grec
Dominique Séébold	chargée de cours	latin
Michel Tarayre	chargé de cours	latin

### —MULHOUSE

Adresse postale : Université de Haute Alsace  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
10, rue des Frères Lumière  
68 093 Mulhouse Cedex

#### Enseignantes :

Marie-Laure Freyburger	PR	grec
Marie-France Gineste	MCF	latin
Aude Lehmann	MCF	latin
Céline Urlacher-Becht	PRAG	latin

### —NANCY

Adresse postale : Université de Nancy II  
UFR des Lettres  
23, boulevard Albert Ier  
BP 3397  
54 015 Nancy

#### Enseignants :

Cécile Bertrand-Dagenbach	PR	latin
Jeanne Dion	PR	latin
Bernadette Puech	PR	grec
Guy Vottéro	PR	ling. anc.
Yasmina Benferhat	MCF	latin
Maud Étienne	MCF	grec
Mary-Nelly Fouligny	MCF	latin
Danièle Goukowsky	MCF	grec
Joëlle Jouanna-Bouchet	MCF	latin
Emmanuel Weiss	MCF	ling. anc.
Patricia Ehl	PRAG	latin

### —NANTES

Adresse postale : Université de Nantes  
UFR de Langues et Civilisations anciennes  
Chemin de la Censive-du-Tertre  
BP 1025  
44 036 Nantes Cedex 01

Enseignants :

Eugenio Amato	PR	grec
Jean-Yves Boriaud	PR	latin
Pierre Maréchaux	PR	latin
Bernard Minéo	PR	latin
Frédéric Le Blay	MCF	latin
Anne Rolet	MCF	latin
Lucie Thévenet	MCF	grec
Odile Tresch	MCF	grec
Sophie Van Laer	MCF	ling.

—NICE

Adresse postale : Université de Nice - Sophia Antipolis  
Faculté des Lettres, Arts et Sciences humaines  
98, boulevard Édouard Herriot  
BP 3209  
06 204 Nice Cedex 03

Enseignants :

Chantal Kircher	PR émérite	latin
Jacqueline Assael	PR	grec
Michèle Biraud	PR	grec
Arnaud Zucker	PR	grec
Richard Faure	MCF	ling.
Dominique Voisin	MCF	latin
Fabrice Wendling	MCF	latin
Marie-Catherine Olivi	PRAG	latin/grec
Gérard Rainart	PRAG	latin/grec

—ORLEANS

Adresse postale : Université d'Orléans  
Département des Lettres  
UFR LLSH  
BP 46527  
45 065 Orléans Cedex 2

Enseignants :

Alain Malissard	PR émérite	latin
Emilia N'Diaye	MCF retr.	latin
François Ploton-Nicollet	MCF	latin/ling.
Cécile Conduché	ATER	latin

**PARIS ET RÉGION PARISIENNE**

—ENS ULM

Adresse postale : ENS  
45, rue d'Ulm  
75 230 Paris Cedex 05

Enseignants :

Pierre Petitmengin		latin
François Bérard	PR	latin
Christine Mauduit	PR	grec
Daniel Petit	PR	grec

Marwan Rashed	PR	grec
Bernadette Leclercq-Neveu	MCF	grec
Mathilde Mahé-Simon	MCF	latin
Jean Trinquier	MCF	latin
Daniel Béguin	PRAG	grec
David-Artur Daix	PRAG	grec
Frédérique Fleck	Agr. rép.	latin
Anne-Catherine Baudouin	AMN	grec
Ajda Latifses	AMN	grec

### —EPHE

Adresse postale : École Pratique des Hautes Études  
Sorbonne  
45-47, rue des Écoles  
75 005 Paris

Enseignants (membres APLAES seulement) :

Marie-Odile Boulnois	DE	grec
Ségolène Demougin	DE	latin
Laurent Dubois	DE	grec
Jean-Louis Ferrary	DE	latin
Jean-Luc Fournet	DE	grec
Brigitte Mondrain	DE	grec

### —PARIS III

Adresse postale : Université Sorbonne Nouvelle Paris  
Département Littérature et Linguistique françaises et latines  
Centre Censier  
13, rue Santeuil  
75231 Paris

Enseignants :

Christiane Cosme	PR	latin
Jordi Pia	MCF	latin
Mickaël Ribreau	MCF	latin
Nathalie Griton	PRAG	latin/grec
Aurélie Delattre	PRAG	latin/grec
Enimie Rouquette	AMN	

### —PARIS IV

Adresse postale : Institut d'Études grecques ou UFR de latin  
Université Paris-Sorbonne (Paris IV)  
1, rue Victor Cousin  
75 230 Paris Cedex 05

Enseignants :

Monique Alexandre	PR émérite	grec
Jean-Marie André	PR émérite	latin
Jean Bernardi	PR émérite	grec
Alain Blanchard	PR émérite	grec (papyr.)

Jean-Pierre Callu	PR émérite	latin
Jacqueline Champeaux	PR émérite	latin
Pierre Flobert	PR émérite	latin
Simone Follet	PR émérite	grec
Jacques Fontaine	PR émérite	latin
Marguerite Harl	PR émérite	grec
Jacques Jouanna	PR émérite	grec
Jean Laborderie	PR émérite	grec
Pierre Laurens	PR émérite	latin
Jean-Jacques Maffre	PR émérite	grec
Alain Michel	PR émérite	latin
Claude Moussy	PR émérite	latin
Jean-Louis Perpillou	PR émérite	grec
Jean-Claude Richard	PR émérite	latin
Françoise Skoda	PR émérite	grec
Suzanne Teillet	PR émérite	latin
Hubert Zehnacker	PR émérite	latin
Dominique Arnould	PR	grec
Alain Billault	PR	grec
Dominique Briquel	PR	latin
Gérard Capdeville	PR	latin
Hélène Casanova-Robin	PR	latin
Charles de Lamberterie	PR	grec
Paul Demont	PR	grec
Michèle Ducos	PR	latin
Markus Egetmeyer	PR	grec
Bernard Flusin	PR	grec
Sylvie Franchet d'Esperey	PR	latin
Michèle Fruyt	PR	latin
Jean Gascou	PR	grec (papyr.)
Alexandre Grandazzi	PR	latin
Carlos Lévy	PR	latin
Dominique Mulliez	PR	grec
Olivier Munnich	PR	grec
Vincent Zarini	PR	latin
Richard Adam	MCF	latin
Jean-Denis Berger	MCF	latin
Jean-Paul Brachet	MCF	latin
Laetitia Ciccolini	MCF	latin
Marielle de Franchis	MCF	latin
Juliette Dross	MCF	latin
Anne Dupuis-Raffarin	MCF	latin
Jean-Baptiste Guillaumin	MCF	latin
Christine Hunzinger	MCF	grec
Jean-Claude Julhe	MCF	latin
Caroline Magdelaine	MCF	grec
Vincent Martzloff	MCF	latin
Sébastien Morlet	MCF	grec
Valérie Naas	MCF	latin
Pierre Pontier	MCF	grec
François Prost	MCF	latin
Nathalie Rousseau	MCF	ling. gr.
Marie-Anne Sabiani	MCF	grec
Émilie Séris	MCF	latin
Alkistis Sofou	MCF	grec mod.
Joëlle Soler	MCF	latin
Régine Utard	MCF	latin
Aude Morel	PRAG	latin
Édouard Felsenheld	ATER	grec
Sarah Bernard	DC	grec
Anne Boiché	DC	grec
Pierre-Alain Caltot	DC	latin

Barbara Constant-Desportes	DC	latin
Raphaëlle Cytermann	AMN	latin
Julia Del Treppo	DC	grec
Myriam Diarra	AMN	grec
Eugénie Fournel	AMN	grec
Gwenaëlle Hubert	DC	latin
Vivien Longhi	CRD	grec
Arnaud Perrot	DC	grec
Elisabeth Piazza	DC	latin
André Rehbindler	DC	grec
Florian Réveilhac	DC	grec
Jean-Baptiste Riocreux	DC	latin
Élodie Romieux-Brun	DC	grec
Éléonore Vilalba	AMN	latin

AC = allocataire couplé

AM = allocataire moniteur

CRD = chargé de recherches documentaires

DC = doctorant contractuel

### —PARIS VIII

Adresse postale : Université Paris VIII - Vincennes Saint-Denis  
UFR des Lettres  
2, rue de la Liberté  
93 526 Saint-Denis Cedex 02

Enseignant :

Stéphane Rolet	MCF	latin
----------------	-----	-------

### —PARIS OUEST (PARIS X)

Adresse postale : Université Paris Ouest  
Département de latin ou de grec  
200, avenue de la République  
92 001 Nanterre

Enseignants :

Michel Casevitz	PR émérite	grec
Pierre Chuvin	PR émérite	grec
Jean Christian Dumont	PR émérite	latin
Madeleine Keller	PR émérite	
Daniele Auger	MCF émérite	grec
Anne-Marie Chanet	MCF émérite	grec
Lyliane Sznajder	MCF émérite	latin
Françoise Frazier	PR	grec
Charles Guittard	PR	latin
Anne Videau	PR	latin
Étienne Wolff	PR	latin
Aurélien Berra	MCF	grec
Bernard Bortolussi	MCF	latin
Christophe Bréchet	MCF	grec
Charles Delattre	MCF	grec
Nicole Diouron	MCF	latin
Valérie Fauvinet-Ranson	MCF	latin
Hélène Grelier	MCF	grec
Marie Humeau	MCF	latin
Anna Jacovides-Andrieu	MCF	grec
Lionel Mary	MCF	latin
Sophie Minon	MCF	grec
Alexa Piqueux	MCF	grec
Véronique Merlier-Espenel	PRAG	latin

## —UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL (UPEC)

Adresse postale : Université Paris-Est Créteil  
UFR Lettres et Sciences humaines  
61 avenue du Général de Gaulle  
94 010 Créteil Cedex

### Enseignants :

Pierre Chiron	PR	grec
Philippe Moreau	PR	latin
Blandine Cuny-Le Callet	MCF	latin
Suzanne Laburthe	PRAG	lat/gr

## —PAU

Adresse postale : Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
Avenue du Doyen Poplawski  
64 013 Pau Cedex

### Enseignants :

Julie Gallego	MCF	latin
Marie-Françoise Marein	MCF	grec
Brigitte Daries	PRAG	latin/grec
Maylis Morel	PRCE	latin
Éliane Sbrugnera	PRAG	latin/grec
Anne Debrosse	ATER	latin
Thierry Deswert	CPGE	grec
Patrick Voisin	CPGE	latin

## —PERPIGNAN

Adresse postale : Département de Lettres modernes et classiques  
Faculté des Lettres et Sciences humaines  
52, avenue de Villeneuve  
66 860 Perpignan Cedex 9

### Enseignants :

Joël Thomas	PR émérite	latin
Mireille Courrént	PR	latin
Thierry Eloi	MCF	latin
Ghislaine Jay-Robert	MCF HDR	grec

## —POITIERS

Adresse postale : Université de Poitiers  
UFR de Langues et littératures  
95, avenue du Recteur Pineau  
86 022 Poitiers Cedex

### Enseignants :

Michel Briand	PR	grec
Marie-Dominique Joffre	PR	latin
Robert Alessi	MCF	grec
Jean-Philippe Guez	MCF	grec

Isabelle Jouteur	MCF	latin
Liza Méry	MCF	latin
Marc Milhau	MCF	latin
Geneviève Puig	MCF	grec mod.
Estelle Debouy	PRAG	latin-grec

### —REIMS

Adresse postale : Université de Reims Champagne-Ardenne  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
57, rue Pierre Taittinger  
51 096 Reims Cedex

#### Enseignants :

Gilberte Ronnet	PR émérite	grec
Didier Marcotte	PR	grec
Nicoletta Palmieri	PR	latin
Sophie Conte	MCF	latin
Virginie Leroux	MCF	latin
Antoine Pietrobelli	MCF	grec
Valérie Wampfler	PRAG	latin
Victor Gysembergh	DC	grec

### —RENNES

Adresse postale : Université de Rennes 2 - Haute Bretagne  
Campus Villejean  
Place du Recteur Henri Le Moal  
CS 24307  
35 043 Rennes Cedex

#### Enseignants :

Jean Alaux	PR	grec
Monique Bouquet	MCF HDR	latin
Cécile Corbel-Morana	MCF	grec
Dorothee Stéphane	MCF	latin
Françoise Morzadec	MCF	latin
Sophie Van der Meeren-Ferreri	MCF	latin
Dominique Lhuillier	PRAG	grec
Sylvaine Poujade-Baltazard	PRAG	latin

### —ROUEN

Adresse postale : Université de Rouen  
UFR de Lettres et Sciences humaines  
Rue Lavoisier  
76 130 Mont-Saint-Aignan

#### Enseignants :

Clara Auvray-Assayas	PR	latin
Alain Blanc	PR	ling.
Philippe Brunet	PR	grec
Laurence Villard	PR	grec
Sylvie Agache	MCF	latin

Marc Deramaix	MCF	latin
Emmanuel Dupraz	MCF	ling.
Anne Logeay	MCF	latin
Ginette Vagenheim	MCF	latin
Anne-Lise Worms	MCF	grec

Isabelle Gassino	PRAG	grec
Esther Martin	PRAG	latin

### —SAINT-ÉTIENNE

Adresse postale : Université Jean Monnet - Saint-Étienne  
UFR Arts, Lettres et Langues  
33, rue du 11 Novembre  
42 023 Saint-Étienne Cedex

#### Enseignants :

Bernard Jacquinod	PR émérite	linguistique
Aline Canellis	PR	latin
Sandrine Coin-Longeray	MCF	ling.
Florence Garambois	MCF	latin
Stavroula Keffalonitis	MCF	grec

### —STRASBOURG

Adresse postale : Université de Strasbourg  
Faculté des Lettres - Le Portique  
14, rue René Descartes  
67 084 Strasbourg Cedex

#### Enseignants :

Martine Chassignet	PR émérite	latin
Frédéric Chapot	PR	latin
Gérard Freyburger	PR émérite	latin
Paul Heilporn	PR	papyrologie
Yves Lehmann	PR	latin
Laurent Pernot	PR	grec
Johann Goeken	MCF	grec
James Hirstein	MCF	latin
Agnès Molinier-Arbo	MCF	latin
Maud Pfaff-Reydellet	MCF	latin
Luana Quatrocelli	MCF	grec
Catherine Schneider	MCF	latin
Jean-Luc Vix	MCF	grec
Benoît Mounier	ATER	latin
Igor Yacoubovitch	ATER	latin
Constantin Raios	ATER	grec
Julien Rohmer	AM	latin
Juliette Sauvey	AM	latin
Christiane Voigt	AM	grec

## —TOULON

Adresse postale :

Université du Sud-Toulon-Var  
UFR Lettres et Sciences Humaines  
Avenue de l'Université  
B.P. 20132  
83 957 La Garde Cedex

Enseignants :

Jacques-Emmanuel Bernard	PR	latin
--------------------------	----	-------

## —TOULOUSE

Adresse postale :

Université Toulouse 2 - Le Mirail  
5, allées Antonio Machado  
31 058 Toulouse Cedex 09

Enseignants :

Mireille Armisen-Marchetti	PR émérite	latin
Éric Foulon	PR	grec
Marie-Hélène Garelli	PR	latin
Anna Orlandini	PR	latin
François Ripoll	PR	latin
Valérie Visa-Ondarçuhu	PR	grec
Yves Codet	MCF	philologie
Régis Courtray	MCF	latin
Éric Dieu	MCF	philologie/grec
Paul François	MCF	latin
Hélène Frangoulis	MCF HDR	grec
Valérie Gitton-Ripoll	MCF	latin
Emmanuelle Jouet-Pastré	MCF	grec
Anne-Hélène Klinger-Dollé	MCF	latin
Olga Spevak	MCF HDR	philologie
Nadine Plazanet	PRAG	latin
Jean-Christophe Courtil	ATER	latin
Jean-Christophe Deydier	Chargé de cours	latin
Rémy Dutriaux	Chargé de cours	latin
Louise Monti	CPGE (retr.)	

## —TOURS

Adresse postale :

Université François Rabelais  
3, rue des Tanneurs  
37 041 Tours cedex

Enseignants :

François Guillaumont	PR	latin
Jocelyne Peigney	PR	grec
Bernard Pouderon	PR	grec
Cécile Bost-Pouderon	MCF	grec
Diane Cuny	MCF	grec
Élisabeth Gavaille	MCF	latin
Sophie Roesch	MCF	latin
Deborah Roussel	MCF	latin
Nathalie Cros	CPGE	

Dominique d'Almeida

CPGE

—**VALENCIENNES**

Adresse postale :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis  
Le Mont-Houy  
59 326 Valenciennes Cedex

Enseignantes :

Bénédicte Gorillot

MCF

lettres

Marie-Geneviève Grossel

MCF

lettres